

Laissons Faire

Revue des économistes français

Numéro 8 ~ Janvier 2014

Institut Coppel

Laissons Faire
revue mensuelle de l'Institut Coppet

Rédacteur en chef : Benoît Malbranque, chercheur-associé à l'Institut Coppet

Éditeur : Damien Theillier, président de l'Institut Coppet, professeur de philosophie

Comité d'honneur :

Christian Michel, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

Robert Leroux, docteur en sciences sociales, professeur titulaire à l'Université d'Ottawa.

Gérard Minart, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de Frédéric Bastiat, Jean-Baptiste Say, et Gustave de Molinari.

David Hart, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

Mathieu Laine, avocat, essayiste, professeur à Sciences-Po, directeur de la société de conseil en stratégie Altermind

Philippe Nemo, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

Alain Laurent, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

Frédéric Sautet, docteur en économie, ancien professeur à New York University et George Mason University, il enseigne désormais à la Catholic University of America à Washington DC.

Emmanuel Martin, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network « Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

Guido Hülsmann, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA). Auteur de plusieurs livres, dont *Mises: The Last Knight of Liberalism* (2007), et *Éthique de la production de monnaie* (2008).

Laissons Faire

Revue des économistes français
Publication mensuelle de l'Institut Coppet

www.institutcoppet.org

8^{ème} Numéro ~ Janvier 2014



INSTITUT
COPPET



**La liberté d'expression
une denrée précieuse**

Beaucoup se réjouissent que Dieudonné soit censuré. Ils pensent que c'est un bouffon vulgaire et dangereux, qu'il ne fait pas rire, qu'il n'est pas un véritable humoriste mais un agitateur politique. Ils pensent que c'est un antisémite, un communautariste, un antilibéral etc. Admettons... et alors ?

Le libéralisme est une philosophie politique qui détermine quand l'usage de la contrainte juridique est justifiée ou pas. La prémisse fondamentale de cette philosophie est le principe de non-agression : il n'est pas légitime de se livrer à une agression contre des non-agresseurs. Le terme agression est entendu ici au sens fort d'un usage de la violence physique (et non verbale) contre la personne ou les biens, telle que celle qui s'exerce dans le meurtre, le viol, le vol ou le kidnapping. Aucune parole, aucun discours ni aucune insulte ne peut être assimilé à une agression physique. Les idées ne tuent pas, même si elles sont stupides, méchantes, haineuses ou vulgaires.

La suite dans Actualités, p.45

Les oubliés

L'armée de penseurs que notre époque pourrait, et à vrai dire devrait mobiliser pour envisager les débats économiques contemporains, est plus large que cela est ordinairement estimé. Les grands économistes français, Quesnay, Turgot, Say, et les autres, restent encore des références connues, bien que laissées muettes. Il s'avère pourtant que leurs principes, et notamment celui du laissez-faire, ont été développés et approfondis par de nombreux grands hommes de savoir dont beaucoup ignorent encore jusqu'aux noms.

Ainsi est le cas d'Yves Guyot, économiste prolifique qui fut le chef de file des libéraux à la fin de 1880 à 1920. Dans un article, nous avons voulu raconter sa vie et son œuvre, pour qu'elle puisse désormais être utilisée par ceux qui se questionnent sur les matières économiques.

C'est dans cette même intention de réhabilitation que nous nous sommes intéressés à Pierre Daunou, grand homme de vertu et de courage qui a traversé la Révolution, l'Empire et la Restauration avec une même conviction, un même credo : la liberté individuelle.

En voyant dans Jacques Rueff un homme d'Etat trop peu salué, mais aussi un « libéral perdu », nous avons aussi voulu parler d'un penseur oublié. En souffrant de l'affront que l'historien des idées économiques Murray Rothbard avait fait au duc de Sully, ministre d'Henri IV, c'est aussi l'oubli que nous avons souhaité vaincre.

L'oubli, ne serait-ce pas la sentence qui attend l'idée même de liberté, si ses grands penseurs sont laissés nonchalamment dans l'ombre ?

Note sur nos livres

Soucieux de valoriser notre effort d'édition des économistes français, et la gratuité de l'entièreté de notre collection numérique, nous signalerons dans cette revue, par un astérisque placé à la suite d'un titre, ces ouvrages disponibles gratuitement au format numérique sur notre site internet.

www.institutcoppet.org

Ainsi, nous indiquerons par exemple la référence : Turgot, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* *, Paris, 1767

Pour contribuer

La science de l'économie politique n'a jamais souffert que trop de penseurs brillants s'intéressent à elle, et nous n'avons pas non plus cette crainte. Alors, si parmi les lecteurs de nos articles, certains se sentent l'envie de contribuer à la régénération intellectuelle de la France, et à la promotion du « bon sens économiste », c'est avec des bras ouverts que nous les accueillerons, bien persuadés d'avance de leurs lumières, et d'ores et déjà enthousiastes face à leur bonne volonté.

Les propositions d'articles, les commentaires, ou simples questions, tous bienvenus, peuvent donc être envoyés librement à :

info@institutcoppet.org

Sommaire

Présentation

p.5

Pierre Daunou

Un libéral modéré au temps du fanatisme

p.7

L'éternelle accusation

L'antisémitisme et les économistes français

p.13

Un libéral perdu

Jacques Rueff et son engagement politique

p.20

Yves Guyot (1843-1928)

Un héros méconnu de la liberté

p.28

La perspective française

Sully, un ministre entre Colbert et Quesnay

p.38

Pleine page

L'entrepreneur dans l'œuvre de J.-B. Say

p.42

Actualités

Liberté d'expression – Les succès de l'austérité –
Economic Freedom – Un tournant social-libéral ?

p.45

Lecture : Benjamin Constant

« La souveraineté populaire »

p.50

Pierre Daunou

Un libéral modéré au temps du fanatisme

Seconde partie d'une courte étude qu'a réalisée Gérard Minart, historien des idées, sur la vie et le combat de Pierre Daunou. Tout à la fois philosophe, économiste et homme d'État, Daunou a eu une influence sensible sur le cours des événements auxquels il fut mêlé : la Révolution française, le Directoire, l'Empire, les deux Restaurations, et la Monarchie de Juillet. Après un premier article consacré à la vie passionnante de Daunou, toute consacrée à la défense des libertés, cette seconde partie évoquera son combat, très actuel, contre l'excès d'impôt, qu'il qualifiait de « brigandage contre les propriétés ».

C'est un lieu commun de rappeler que la propriété est l'un des grands thèmes qui traversent toute la Révolution française. Tous les textes fondamentaux de l'époque — Déclaration des Droits de 1789, et les trois Constitutions de 1791, 1793, 1795 — accordent quatre qualificatifs à la propriété : c'est un droit naturel, inaliénable, sacré, imprescriptible. La propriété est placée sur le même rang que la liberté, l'égalité, la sûreté. C'est un sujet sur lequel il y a consensus complet, de la droite aux Montagnards, dans les diverses Assemblées. La propriété est donc un concept révolutionnaire.

La propriété foncière étant bloquée entre les mains des grands propriétaires et de l'Église, les paysans sont en état de servitude et, de surcroît, accablés de charges. Ce sont, selon les termes de Benjamin Constant, des « mercenaires misérables ». Toute l'ambition de la Révolution sera de libérer et de diviser la propriété pour la rendre mobile, transférable, échangeable, bref, « circulante » et « liquide » comme de la monnaie. La comparaison est encore de Benjamin Constant, qui constate, quelques années après la Révolution : « La propriété foncière a changé de nature. Les terres sont devenues en quelque sorte des effets à ordre qu'on négocie dès qu'on peut tirer un meilleur parti du capital qu'elles représentent. »¹

La division des propriétés a donc un double objectif, politique et économique : libérer les paysans des sujétions qui les écrasent et, en même temps, en leur

¹ Benjamin Constant, *Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri*, Paris, Les Belles Lettres, bibliothèque classique de la liberté, 2004, p.158

permettant d'accéder à la propriété foncière, libérer leurs forces productives en les faisant passer de mercenaires à propriétaires.

Pour les hommes de la Révolution la propriété n'est pas donc pas conçue comme une aliénation mais au contraire comme une véritable libération. Daunou, évidemment, se situe dans le droit fil de cette conception, une conception qu'il va d'ailleurs développer et enrichir. Rappelons d'abord que, philosophiquement, Daunou, comme nombre d'Idéologues, appartient à l'école du droit de propriété de John Locke :

« L'homme, a écrit Locke, étant le maître et le propriétaire de sa propre personne, de toutes ses actions, de tout son travail, a toujours en soi le grand fondement de la propriété.[...] Tout ce en quoi il emploie ses soins et son industrie pour le soutien de son être et pour son plaisir [...] lui appartient entièrement en propre ».²

Et Daunou, de son côté, écrira :

« L'homme civilisé, maître de sa personne, entend l'être aussi des fruits de son travail, c'est-à-dire des produits que par sa force ou son art il a obtenu de la nature. Il les consomme pour soutenir ou améliorer son existence. »³

C'est du Locke non seulement dans l'esprit mais presque au mot à mot.

Toutefois, Daunou ne se contente pas de se placer dans le sillage de Locke et de la Révolution. Il va enrichir le concept de propriété en lui ajoutant trois qualités : 1° la propriété favorise l'unité nationale dans une république ; 2° la propriété favorise l'ordre ; 3° la propriété favorise l'accès de l'individu à l'autonomie personnelle.

Pour Daunou, le droit civil de propriété est le seul lien possible entre vingt-cinq millions d'individus réunis dans une république indivisible. En d'autres termes, la dissémination de la propriété, en permettant la promotion sociale, est propice à l'unité nationale. Si la concentration de la propriété est facteur d'exclusion, sa dissémination, à l'inverse, est facteur de rassemblement et d'unité. Cette dissémination, en permettant aux « mercenaires », comme disait Benjamin Constant, de devenir propriétaires, ouvre la promotion sociale au plus grand nombre et favorise la production des richesses. Voilà pourquoi la propriété, selon Daunou, demeure, au sein d'un vaste empire « le principe insuppléable de l'unité, de l'activité, de l'abondance et de la prospérité nationale ».

À partir de là on peut affirmer, comme conséquence, que la propriété est créatrice d'ordre. D'autant que le petit propriétaire est plus intéressé que le grand à

² John Locke, *Traité du gouvernement civil*, GF-Flammarion, 1984, p.209

³ *Essai sur les garanties individuelles*, op.cit., p.79

prévenir le désordre. Une calamité climatique ou autre pourra ravager en totalité le domaine du petit propriétaire alors qu'elle ne fera qu'écorner celui du grand.

C'est à partir de cette analyse des bienfaits de la propriété que Daunou, en 1795, dans la Constitution de l'An III dont il est le grand inspirateur, va tenter de stabiliser la Révolution, d'une part en faisant reposer les institutions nouvelles sur les propriétaires et, d'autre part, en organisant les nouveaux pouvoirs publics selon une séparation à la Montesquieu pour empêcher le retour des hommes de la Terreur. Il existe d'ailleurs une certaine analogie entre le fait de disséminer la propriété et le fait de fragmenter le pouvoir politique. Ces deux attitudes procèdent d'un même principe. De part et d'autre, il s'agit de lutter contre une forme de tyrannie : celle des grands propriétaires sur les terres et les paysans d'un côté et celle des Comités révolutionnaires sur la vie publique, de l'autre.

Nul mieux que Boissy d'Anglès n'a résumé l'esprit de cette Constitution quand il a proclamé à la tribune de la Convention, dans la séance du 23 juin 1795 :

« Nous devons être gouvernés par les meilleurs : les meilleurs sont les plus instruits et les plus intéressés au maintien des lois : or, à bien peu d'exceptions près, vous ne trouverez de pareils hommes que parmi ceux qui, possédant une propriété, sont attachés au pays qui la contient, aux lois qui la protègent, à la tranquillité qui la conserve. »⁴

S'il fallait résumer d'une formule et d'une image la pensée de Daunou sur cet aspect de la propriété on pourrait écrire que, pour lui, elle constitue la quille du navire : c'est elle qui peut donner aux institutions, à la vie sociale et à l'activité économique, stabilité dans la durée.

Enfin, le dernier point — et non des moindres ! — sur lequel insiste Daunou réside en ceci que la propriété est la source de l'autonomie de l'individu :

« La propriété, écrit-il, fonde l'indépendance. C'est à mesure qu'un homme accumule et féconde les fruits de son travail, qu'il dispose davantage de ses facultés personnelles, physiques et morales, se dégage du joug des volontés particulières des autres hommes, et se met en état de ne plus obéir qu'aux lois générales de la société. »⁵

Le droit de propriété entraîne donc l'émergence de tous les autres droits et l'épanouissement des libertés attenantes : la propriété sur les fruits du travail induit la liberté des échanges et toutes les autres libertés économiques. De même, la propriété sur les facultés personnelles induit les libertés d'opinion, d'expression, de croyance, de presse, d'initiative, d'entreprise etc. Pour Daunou, la propriété est le berceau des libertés.

⁴ Michel Troper, *Terminer la Révolution*, op.cit., p.281

⁵ *Essai sur les garanties individuelles*, op. cit. p.80

Avec l'approfondissement du concept de propriété, l'autre apport de Daunou à la pensée économique concerne l'élargissement de la notion de garanties. Dans l'histoire de la philosophie politique, Benjamin Constant est l'anti-Rousseau. C'est d'ailleurs l'une des raisons de la place éminente qu'il occupe dans le Panthéon des penseurs libéraux. Dans la pratique politique, Daunou a été l'anti-Robespierre, ce fils spirituel de Rousseau.

Nouvelle convergence : Benjamin Constant et Daunou partent tous les deux de la même analyse de la doctrine de Rousseau : ils acceptent son premier principe, à savoir que toute autorité qui n'émane pas de la Volonté générale est illégitime, mais ils rejettent catégoriquement son second principe, à savoir que la Volonté générale aurait tous les droits.

« Il y a, écrit Benjamin Constant, une partie de l'existence humaine qui, de nécessité, reste individuelle et indépendante et qui est, de droit, hors de toute compétence sociale. La souveraineté n'existe que d'une manière limitée et relative. Au point où commence l'indépendance de l'existence individuelle, s'arrête la juridiction de cette souveraineté. Si la société franchit cette ligne, elle se rend coupable de tyrannie. »⁶

Les Robespierriistes franchiront cette ligne. Daunou luttera contre eux, au péril de sa vie. Voilà pourquoi, dans la pratique, il sera l'anti-Robespierre comme, dans la théorie, Benjamin Constant aura été l'anti-Rousseau.

Mais comment, où, à quel moment poser des bornes à la « compétence sociale », autrement dit à l'État ? C'est tout l'enjeu des garanties individuelles qui ont pour objet de protéger les droits sacrés de l'individu :

« La sûreté, écrit Daunou, les libertés d'opinion et de religion, etc. sont autant de droits qu'aucun pouvoir, fût-il fondé sur la souveraineté de la Nation, ne peut violer ou méconnaître. La compétence sociale doit s'arrêter où commencent les droits sacrés de l'individu. »⁷

Toutefois, pour Daunou, il n'y a pas que l'individu et ses propriétés qui doivent bénéficier de la sphère protectrice des garanties. Ces dernières doivent s'étendre à l'ensemble de l'activité économique. Certes, les personnes et les propriétés sont des éléments que l'on aperçoit en premier : « Lorsqu'on envisage la société dans son état actuel, écrit Daunou, ce sont les propriétés qu'on aperçoit immédiatement après les personnes : du premier coup d'œil, on ne voit encore que les hommes et les choses qu'ils possèdent ; et c'est pour ces deux ordres d'éléments du corps social que l'on réclame les premières garanties. »

Mais ces premières garanties doivent être suivies d'autres, s'appliquant celles-là à l'ensemble du processus de création des richesses. Et d'énumérer les principales

⁶ Benjamin Constant, *Principes de politique*, Paris, Hachette/Pluriel, 1997, p.51

⁷ Toutes les citations qui suivent, et jusqu'à la fin, sont extraites de *l'Essai sur les garanties individuelles*

garanties à caractère économique : réduction des dépenses publiques au strict nécessaire pour éviter les effets désastreux des dépenses excessives, consentement d'une assemblée représentative à l'établissement de tout impôt et modération fiscale car « le brigandage le plus ordinaire et le plus général que le pouvoir exerce contre les propriétés consiste dans l'excès des impôts », refus de l'altération des monnaies car la force légale employée pour faire accepter une monnaie altérée « est un vol à main armée, et d'autant plus odieux que cette arme est une loi », rejet, enfin, des corporations, monopoles, privilèges, prohibitions à l'importation ou à l'exportation. De même que les garanties individuelles doivent protéger les personnes des interventions intempestives de l'État dans la sphère privée, les garanties à finalité économique doivent protéger l'activité productrice des mêmes interventions dans la sphère de l'industrie, car, selon Daunou, « c'est la nature qui fait l'ordre, c'est le despotisme qui le dérange ; et le dérèglement le plus monstrueux est celui qu'engendrent les règlements arbitraires et superflus ».

Daunou rejette donc avec vigueur le droit que s'arrogé l'Etat d'intervenir partout, au prétexte de prévenir les abus dans la vie économique :

« L'Autorité, écrit-il, se fondant toujours sur sa maxime favorite, que le plus sûr moyen de réprimer est de prévenir, s'arrogé le droit d'intervenir partout où se font des travaux, des services, des échanges ; et le résultat de cette intervention, aussi dispendieuse que despotique, est que, ne prévenant en effet aucun abus, ne réprimant pas même, à beaucoup près, toutes les infidélités scandaleuses, elle dépouille seulement l'industrie de son indépendance et de ses garanties, gêne tous les mouvements, ralentit tous les progrès, et arrête le cours de l'activité et de la prospérité universelle. »

La conception que se forge Daunou, d'une part du rôle éminent de la propriété dans la vie sociale, d'autre part de la fonction capitale des garanties dans la sphère privée ainsi que dans l'activité économique et, enfin, des bienfaits de la liberté dans tous les domaines, ces trois considérations l'amènent à préciser la place de l'Etat dans la société. Pour lui, l'État a des fonctions limitées mais précises à remplir. Il les énumère : assurer la fidélité des échanges, déterminer les poids et mesures, déclarer la valeur des monnaies, vérifier les métaux précieux dont la reconnaissance serait impossible à la plupart des acheteurs, enfin entretenir des tribunaux chargés de redresser les torts et de réprimer les fraudes. Il limite donc l'Etat à un rôle de producteur de règles juridiques destinées à favoriser et à encourager les échanges.

Cette grande rencontre, dans la pensée de Daunou, entre le juridique et l'économique n'est pas sans entrer en résonance avec l'école contemporaine des Droits de Propriété. Pour Daunou, l'État doit être essentiellement producteur de Droit, autrement dit de garanties et, dans cette perspective, le juridique doit agir comme facilitateur et accélérateur dans le processus de production des richesses, et non comme frein.

L'État a donc comme mission principale de « fluidifier » ces processus de production et d'échange des richesses. Si la propriété est la quille qui donne au navire stabilité dans la durée, l'arsenal juridique doit constituer son gréement capable de le faire profiter de tous les vents porteurs. Daunou cantonne donc l'État dans ses trois fonctions régaliennes de Justice, Police et Défense. Car, selon lui, l'addition de ces trois fonctions fournit la sécurité et « une sécurité parfaite est le premier besoin d'un peuple industriel et cultivé ». Et d'ajouter : « La liberté personnelle, la sécurité domestique, le développement de l'industrie privée, l'indépendance des affaires particulières, sont les seuls intérêts réels et il n'y a rien à demander au gouvernement, sinon qu'il les garantisse. » Et s'il fallait trouver dans ses écrits une formule frappante, une seule, susceptible de résumer toute sa pensée sur le thème si important pour lui des garanties, ce serait celle-ci :

« Les garanties ont pour but d'empêcher les pouvoirs qui nous protègent contre les malfaiteurs, de devenir malfaiteurs eux-mêmes. »

G.M.⁸

⁸ Gérard Minart est l'auteur de *Daunou : l'anti-Robespierre. De la Révolution à l'Empire, l'itinéraire d'un juste (1761-1840)*, Privat, 2001

L'éternelle accusation

L'antisémitisme des économistes socialistes

La lutte contre l'antisémitisme a pris récemment en France des allures étranges. Cette haine, qui nous blesse l'esprit par sa stupidité, réclame de tous des tentatives d'explication. Ayant cru trouver l'une d'elle dans les écrits d'un des courants de l'économie politique française du dix-neuvième siècle, nous avons cru devoir la présenter ici.

Le développement de l'économie politique, au cours des dix-huitièmes et dix-neuvième siècle, s'est opéré en parallèle d'une autre tendance idéologique lourde en Europe : le développement de l'antisémitisme. Il y aurait des raisons de croire que ces deux mouvements, en apparence étrangers l'un à l'autre, se sont réalisés sans point de contact. Nous verrons dans cet article que ce ne fut pas le cas. Au dix-neuvième siècle, la pensée économique socialiste aida le développement de l'antisémitisme : les théoriciens de ce courant condamnèrent le juif pour son amour de l'argent, ainsi que pour ses actions dans les banques et les entreprises d'ampleur internationale.

En ne considérant même que la littérature socialiste des siècles passés, nous observerons que des marques très claires d'antisémitisme peuvent être trouvées chez d'innombrables théoriciens du socialisme et du communisme. En 1843, déjà, Karl Marx dénonçait dans *La Question Juive* le judaïsme comme « un élément antisocial général et actuel » et appelait à « émanciper l'humanité du judaïsme », dans des termes assez peu clairs. Il n'était pas le seul, à cette époque, à être tombé dans cet abîme.

En France, notamment, ce fait est tout à fait clair, et toute étude un tant soit peu approfondie sur la genèse de l'antisémitisme dans notre pays témoigne du fait que le socialisme en fut l'un des plus actifs promoteurs et diffuseurs. Qu'on nous permette simplement de citer David Shapira, le grand historien de l'antisémitisme, et son ouvrage sur *Les Antisémitismes Français*. « La troisième et dernière composante qui marque cette période précédant l'avènement de la IIIe République appartient au camp de la gauche socialiste qui s'affermissait au rythme de l'industrialisation. C'est le groupe le plus important et le plus militant du camp antisémite. Certes la logique aurait voulu que ceux qui combattirent l'exploitation et la discrimination et qui

luttèrent pour une nouvelle société, plus juste et meilleure, se fussent gardés d'exprimer des sentiments de haine anti-juive marquante. Mais où se cache la logique lorsque l'antisémitisme se présente comme un argument fondé et rationnel ? Il est édifiant d'apprendre que les idéologues fondateurs du socialisme ont été ceux qui contribuèrent le mieux à répandre l'antisémitisme en France. »⁹

Comme le note Shapira, un tel rapprochement entre socialisme et antisémitisme est troublant, et presque contre-nature, même pour l'esprit n'ayant pas fait siennes les prémisses socialo-communistes. Ayant tous appris à considérer le socialisme comme un idéal de fraternité, un humanisme à la hauteur morale irréprochable, et une philanthropie dépouillée de tout aspect mystique ou transcendantal, nous avons le plus grand mal à accepter qu'il puisse être tombé, et de manière systématique, dans un travers aussi grossier que l'antisémitisme. Pour convaincre le lecteur, il nous faut illustrer ces considérations en évoquant l'antisémitisme marqué d'autres grands noms du socialisme.

Commençons notre grand tour avec le socialiste français Pierre Leroux, celui qui fut le premier à faire usage du mot « socialisme » lui-même. Leroux évoquait l'« esprit Juif » en ces termes : « C'est assez évident pour moi, mes amis, que lorsque nous parlons des Juifs nous avons en tête l'esprit Juif, l'esprit du profit, du lucre, du gain, l'esprit du commerce, de la spéculation, en un mot, l'esprit du banquier. »¹⁰

Voyons ensuite chez Proudhon, grande figure du socialisme anarchique français. Ses propos sont si terribles que nombreux sont les auteurs qui ont eu du mal à les commenter. Écoutons ses mots édifiants : « Juifs. Faire un article contre cette race, qui envenime tout, en se fourrant partout, sans jamais se fondre avec aucun peuple. Demander son expulsion de France, à l'exception des individus mariés avec des françaises ; abolir les synagogues, ne les admettre à aucun emploi, poursuivre enfin l'abolition de ce culte. Ce n'est pas pour rien que les chrétiens les ont appelés déicides. Le juif est l'ennemi du genre humain. Il faut renvoyer cette race en Asie, ou l'exterminer. Par le fer ou par le feu, ou par l'expulsion, il faut que le juif disparaisse. Tolérer les vieillards qui n'engendrent plus. Travail à faire. Ce que les peuples du Moyen Age haïssaient d'instinct, je le hais avec réflexion et irrévocablement. La haine du juif comme de l'Anglais doit être notre premier article de foi politique. »¹¹

Passons maintenant à un socialiste utopique, le fondateur des célèbres « phalanstères », Charles Fourier : « La nation juive n'est pas civilisée, elle est patriarcale,

⁹ David Shapira, *Les Antisémitismes Français*, Le Bord de l'Eau, 2011, p.54

¹⁰ Jim Peron, « The Marxist Origins of Hitlerian Hate », *The Laissez Faire Electronic Times*, Vol 1, No 5, 18 mars 2002

¹¹ Pierre-Joseph Proudhon, cité dans Pierre Hautmann, *Pierre-Joseph Proudhon, sa vie et sa pensée*, 1809-1849, Beauchesne, 1982, p.739

n'ayant point de souverain, n'en reconnaissant aucun en secret, et croyant toute fourberie louable, quand il s'agit de tromper ceux qui ne pratiquent pas sa religion. Elle n'affiche pas ses principes, mais on les connaît assez. Un tort plus grave chez cette nation, est de s'adonner exclusivement au trafic, à l'usure, et aux dépravations mercantiles [...] Tout gouvernement qui tient aux bonnes mœurs devrait y astreindre les Juifs, les obliger au travail productif, ne les admettre qu'en proportion d'un centième pour le vice: une famille marchande pour cent familles agricoles et manufacturières ; mais notre siècle philosophe admet inconsidérément des légions de Juifs, tous parasites, marchands, usuriers, etc. »¹² L'un de ses disciples, l'écrivain Alphonse Toussenel, socialiste utopique et précurseur de Drumont, approfondira cette description du Juif maître du marché financier dans *Les Juifs, rois de l'époque. Histoire de la féodalité financière*, qui fut un grand succès.

Sortons quelque peu du sentier boueux du socialisme utopique pour rejoindre le monde plus agréable et peut-être plus familier de la littérature. Prenons simplement Émile Zola, puisqu'il est bien connu du public français. Nous connaissons sa défense de la cause ouvrière dans *Germinal*. Il est assez aisé d'en mesurer la portée idéologique : sa critique de la propriété privée, de la concentration des capitaux, de l'inégale répartition des richesses, et de l'insuffisance des lois sociales le font entrer tout naturellement dans le camp socialiste. Son combat s'inscrit dans la réaction socialiste aux prétendus « échecs » ou « abus » de la Révolution Industrielle et c'est pour ce fait qu'il est tant révééré. Moins célèbre, mais encore plus significatif est son roman sur le monde de la Bourse. Il s'intitule *L'Argent*. L'histoire suit le banquier juif Gundermann, symbole de cette finance juive qui domine tout, qui écrase tout, une finance apatride, complotant sans cesse contre les peuples. Cette finance juive ne reconnaît ni les nations ni ses intérêts : elle trône plus haut, dans l'internationalisme et l'amour de sa propre domination ; ce n'est pas un hasard si le grand empire bancaire dont la création puis la chute constitue le fil rouge du livre s'appelle *L'Universelle*. Au cours du récit, le lecteur assiste à la chute du banquier catholique Eugène Bontoux, une chute causée par la spéculation féroce du banquier juif Rothschild. On y retrouve même un certain Sigismond, un juif disciple du marxisme, présenté comme utopiste et rêveur.

Les juifs y sont décrits comme des « oiseaux charognards », des individus au « nez en bec d'aigle » posé sur une « face plate ». A certains moments, la description devient même encore plus insupportable ou grotesque, comme lorsque Zola nous parle des « pieds humides », ces gens qui échangeaient les valeurs déclassées de la bourse : « Il y avait là, en un groupe tumultueux, toute une juiverie malpropre, de grasses faces luisantes, des profils desséchés d'oiseaux voraces, une extraordinaire réunion de nez typiques, rapprochés les uns des autres, ainsi que sur une proie, s'acharnant au milieu de cris gutturaux, et comme prêts de se dévorer entre eux. »¹³ Tous les personnages du roman utilisent cette même rhétorique. L'un d'eux,

¹² Charles Fourier, *Œuvres complètes*, Librairie Sociétaire, 1848, t. 6, *Analyse de la civilisation*, p. 421

¹³ Emile Zola, *L'argent*, G. Charpentier, 1891, p. 15

Saccard, explique par exemple : « Est-ce qu'on a jamais vu un juif faisant œuvre de ses dix doigts ? Est-ce qu'il y a des juifs paysans, des juifs ouvriers ? Non, le travail déshonore, leur religion le défend presque, n'exalte que l'exploitation du travail d'autrui. »¹⁴

Finissons cet aperçu historique avec un français, l'homme politique tant vénéré par la gauche française, et par la droite quand celle-ci sombre elle-même dans le socialisme, j'ai nommé Jean Jaurès. Là encore, les mots ont de quoi nous surprendre : « Nous savons bien que la race juive, concentrée, passionnée, subtile, toujours dévorée par une sorte de fièvre du gain quand ce n'est pas par la force du prophétisme, nous savons bien qu'elle manie avec une particulière habileté le mécanisme capitaliste, mécanisme de rapine, de mensonge, de corset, d'extorsion. »¹⁵

On pourrait encore multiplier les exemples à foison, mais les citations précédentes sont semble-t-il suffisantes pour abonder dans le sens du point que j'essayais d'illustrer. Au passage, j'ose espérer que personne ne réclamera qu'un livre soit fait pour prouver que Proudhon, Fourier, Jaurès, et Marx, étaient bel et bien socialistes. Une analyse même très superficielle de l'histoire du socialisme pourrait suffire pour montrer qu'ils en furent d'ailleurs, et chacun à leur façon, les principaux piliers. Pour plus de détails, voir notamment *l'Histoire du socialisme européen* par Elie Halévy.¹⁶ Chacun d'eux théorisa une forme de socialisme et pourtant ils eurent tous cette dimension antisémite en commun. La diffusion des sentiments anti-juifs dans les différents courants du socialisme fera dire à Sydney Hook que « l'antisémitisme était répandu dans presque toutes les variétés de socialisme. »¹⁷

Ni l'antisémitisme ni le socialisme ne peuvent être décrits comme des phénomènes récents. Bien que leur naissance ne soit pas intervenue à la même époque et bien que leur chemin ne se soit pas immédiatement croisé, leur développement respectif présente de grandes similitudes, notamment après le grand

¹⁴ *Ibid.*, p. 92. Émile Zola, dira-t-on sûrement, n'est-ce pas le même écrivain qui a défendu le colonel Dreyfus ? Certes, cela est vrai, mais n'est-il pas permis de penser que Zola, en agissant ainsi, souhaitait simplement défendre un innocent ? Il est clair que Zola était bien trop intelligent pour défendre de façon si admirable des préjugés populaires tout en les rejetant. S'il avait voulu propager l'antisémitisme, il n'aurait pas écrit autrement. Pour essayer de sauver Zola, on peut arguer, et non sans raison, que dans *L'Argent* il essaya de toucher un monde dont il ne connaissait pas bien les rouages et sur lequel il ne fit que coller les préjugés de son temps. Dans une belle étude consacrée au sujet, Richard Grant a fait valoir que Zola était animé par des sentiments antisémites superficiels, qu'il perdit quelques années plus tard, comme le prouverait son combat lors de l'Affaire Dreyfus. (Richard B. Grant, « The Jewish Question in Zola's *L'Argent* », *PMLA*, déc. 1955, n° 70 (5), pp.955-67.) Par un jeu de courbettes incessantes, d'autres commentateurs ont essayé de prétendre que l'antisémitisme n'était même pas présent dans *L'Argent*. Voir le commentaire de cette œuvre dans France Farago & Gilles Vannier, *L'Argent*, Armand Colin, 2009

¹⁵ Jean Jaurès, Discours au Tivoli Vaux Hall, 7 juin 1898, cité dans Jean Robin, *L'Etat et la Judéomanie. En France et dans le monde*, Dulpha, 2008, p.518

¹⁶ Elie Halévy, *Histoire du socialisme européen*, Gallimard, 2006

¹⁷ Sydney Hook, « Home Truths about Marx », *Commentary*, September 1978, réimprimé dans *Marxism and Beyond*, Rowman and Littlefield, 1983, p.117

tournant que constitua la Révolution Industrielle. Celle-ci mit un terme à l'ordre perpétuel des choses, tirant l'homme hors du milieu où il avait vécu des siècles durant. Avec la Révolution Industrielle, les choses changèrent, et elles changèrent vite, trop vite. Le capitalisme avait permis le développement de nouvelles formes de production. Un système bancaire étendu était devenu nécessaire pour permettre à la production de continuer à croître, et pour utiliser dans l'industrie les progrès des sciences. Il avait aussi permis l'éclosion d'une nouvelle aristocratie, l'aristocratie financière, qui s'était élevée par l'effort productif et avait relégué aux secondes places les anciens nobles — qui eux, s'étaient construits sur la force des privilèges. Très vite on s'agaça des fortunes trop vite acquises, des parvenus, et de toute cette petite noblesse « ridicule » qui tirait sa fierté de ses exploits financiers. Certains remarquèrent avec exaspération la surreprésentation des Juifs dans ces franges de la population. Et l'antisémitisme reprit en vigueur, stimulé par les sentiments anticapitalistes de ceux qui avaient vu la grande échelle de la mobilité sociale se disposer devant leurs yeux, et qui n'avaient pas su y grimper.

Dans une société où l'individu ne peut s'élever que par le talent et l'effort, l'échec personnel et la régression sociale sont vécus comme des affronts terribles. Chacun pourra bien accuser la Providence de ne pas avoir été de son côté, ou ses propres concitoyens d'avoir osé s'élever par ruse quand lui tâchait de rester honnête. Mais ce sont là des façons très limitées d'expier sa faute, et chacun le sait. Dans une société du mérite, comme Justus Moser le signala fort justement, l'homme ne peut pas empêcher sa conscience de produire ce jugement terrible : je suis le seul responsable de mes échecs. Ainsi considérée, cette exaspération de ceux qui ne réussissent pas est le produit logique du fonctionnement normal du capitalisme. Le refus de ce nouvel ordre des choses devait nécessairement passer par un affrontement violent avec le système économique qui l'avait rendu possible — le capitalisme de libre marché, tel qu'il fut implanté au XIX^e siècle. Comme l'a fort bien expliqué le professeur Peter Pulzer : « L'insatisfaction face aux conséquences pratiques du libéralisme était encore plus forte sur les questions économiques que sur les questions politiques ; l'anticapitalisme était, après tout, l'une des formes les plus anciennes et les plus naturelles de l'antisémitisme. La société libérale était caractérisée par un haut degré de mobilité sociale, récompensant la valeur et les capacités de chaque homme. Sans doute était-ce la pilule la plus difficile à avaler. Tous ceux qui avaient une place assurée dans la société hiérarchiquement ordonnée, même à une place assez basse, regardaient avec dégoût cet ordre libéral qui permettait à d'autres de s'élever à des positions importantes et influentes. » Puis il conclut : « L'antisémitisme est un anticapitalisme dans la mesure où le capitalisme est l'une des causes de la mobilité sociale. »¹⁸

Et c'est ainsi que les premiers kilomètres du chemin socialiste furent pavés d'antisémitisme. Parce que le Juif était assimilé au riche capitaliste, au banquier et au

¹⁸ Peter G. J. Pulzer, *Jews and the German state : the political history of a minority, 1848-1933*, Wayne State University Press, 2003, pp.42-43

financier, il a fort logiquement représenté la caricature *pratique* de l'anticapitalisme *théorique* des penseurs socialistes. En conséquence de quoi non seulement l'antisémitisme est tout à fait compatible avec le socialisme et l'antilibéralisme, mais, historiquement, il apparaît comme le fruit presque naturel de ces deux tendances. D'ailleurs, « sur le terrain » aussi la lutte contre les Juifs était depuis longtemps liée à la lutte contre le capitalisme. Il était par exemple courant au dix-neuvième siècle que des grévistes s'attaquent à des magasins juifs, ainsi que le rappelle l'historien Eric Hobsbawm.¹⁹

Car encore une fois, il est un élément fondamental qui apparaît clairement dans chacune des citations des socialistes présentés précédemment, c'est qu'ils raccordent systématiquement leur haine contre les Juifs à leur haine contre l'argent, le capitalisme, la finance, le lucre, etc., et qu'il semble que ces dernières fonctionnent comme la cause directe et presque unique de leur antisémitisme. Très clairement, le Juif n'est pas un bouc-émissaire sélectionné par hasard par le socialisme pour croître sur certaines autres bases plus « nationalistes » et/ou impérialistes. Il était le bouc-émissaire naturel de l'anticapitalisme et de l'antilibéralisme, et il n'est pas étonnant de voir que ce sont Charles Fourier, l'organisateur de société, Karl Marx, le théoricien de l'anticapitalisme, Pierre-Joseph Proudhon, l'adversaire de la propriété privée, et Jean Jaurès, l'homme politique socialiste, qui sombrèrent dans cette tendance, et non Alexis de Tocqueville, Adam Smith, Benjamin Constant ou Frédéric Bastiat.

Wilhelm Marr, qui semble être pour beaucoup le créateur du terme « antisémitisme », expliqua bien : « L'antisémitisme est un mouvement socialiste, mais dans une forme plus noble et plus pure que la social-démocratie. »²⁰ Edmund Silberner remarqua d'ailleurs dans les *Jewish Social Studies* que « l'antisémitisme socialiste est en réalité aussi vieux que le socialisme moderne, et il ne se limite à aucun pays en particulier »²¹

Évidemment, un tel lien de parenté est des plus dérangeants, et les socialistes de tout bord, tant marxistes que socio-démocrates, ont progressivement pris la mesure du problème. Mais lorsqu'ils se sont effectivement insurgés contre cette tendance, ils ont été forcés de réaliser que leur mouvement en était déjà complètement infecté. C'est alors que le socialisme s'est employé à lutter contre sa tendance antisémite. Cette lutte commença véritablement avec le combat féroce entre Friedrich Engels et Eugen Dühring.²² Sur un autre plan, la phrase d'Auguste Bebel, le grand leader des socialistes allemands, qui disait que l'antisémitisme était le « socialisme des imbéciles » (*der Sozialismus des bloeden Mannes*), est tout à la fois une illustration de

¹⁹ Eric Hobsbawm, *L'Age des Extrêmes. Histoire du court XXe siècle, 1914-1991*, Editions Complexe, 1999, p.166

²⁰ Jim Peron, « The Marxist Origins of Hitlerian Hate », *The Laissez Faire Electronic Times*, Vol 1, No 5, March 18, 2002

²¹ *Ibid.*

²² Voir Friedrich Engels, *Anti-Dühring*, Éditions Sociales, 1968

ce combat, et une preuve également de la force qu'avait déjà l'antisémitisme dans son courant politique. Lorsque Lénine expliquera plus tard que l'ennemi des classes laborieuses n'était pas le Juif mais le capitaliste, il ne faisait que mener la même lutte.

Si l'antisémitisme a cessé d'accompagner le destin de la gauche française, c'est avant tout en raison de l'Affaire Dreyfus — puis, évidemment, de la Shoah. Si, de la même façon, il n'a sévit que modérément dans la Russie bolchevique, c'est que nombre de ses leaders, Lénine le premier, étaient eux-mêmes Juifs. En revanche, main dans la main avec le socialisme, l'antisémitisme a prospéré en Allemagne. Raconter l'histoire de ce développement avec suffisamment de détails nous ferait sortir du cadre que nous nous sommes fixés. Le lecteur intéressé trouvera tout le nécessaire dans la très complète *Histoire de l'Antisémitisme* de Léon Poliakov.²³

Voici en tout cas résumés quelques fondements réels de l'antisémitisme ainsi que les auteurs socialistes coupables de son développement, eux qui pour s'opposer aux prétendus excès du capitalisme naissant choisirent le Juif comme bouc-émissaire. Pour autant, notre propos ici n'est pas de relier l'antisémitisme à la gauche moderne, ou même au socialisme actuel, qui l'ont tous deux très nettement rejeté. Notre seule conclusion est de dire que l'antisémitisme moderne, nourri et diffusé par l'anticapitalisme des socialistes, s'est inscrit dans la tendance générale que le socialisme initial du XIX^e siècle, de Fourier à Marx en passant par Proudhon, avait tracé pour lui.

B.M.

²³ Léon Poliakov, *Histoire de l'Antisémitisme*, et notamment le tome 2, *L'Europe Suicidaire, 1870-1933*, Calmann-Lévy, 1994

Un libéral perdu

Jacques Rueff et son engagement politique

S'affirmant libéral, Jacques Rueff a fait figure d'OVNI dans le paysage politique de la France d'après-guerre. Chez les libéraux, pour autant, il est rarement cité comme une référence, ni mobilisé pour éclairer les questions économiques contemporaines. Après avoir été considéré comme un « libéral perdu chez les planistes », il en est venu à revêtir le titre du « libéral perdu », du fait que certaines de ses positions divergeaient avec les idées libérales.

Jacques Rueff fait figure de point d'ancrage parmi les libéraux. Doté en premier lieu d'une relative reconnaissance dans l'esprit du grand public, pour l'essentiel grâce aux bien connus plans « Pinay-Rueff » puis « Armand-Rueff », ensuite d'une présence à certains moments charnières du libéralisme du XXe siècle (le colloque Walter Lippmann, la fondation de la Société du Mont-Pèlerin), et enfin pourfendeur de Keynes (à l'occasion d'une polémique avec Tobin et de deux articles publiés dans *Le Monde* en février 1976 et restés célèbres), il réunit a priori toutes les conditions pour être une icône libérale.

Les choses ne sont sans doute pas si simples, et Georges Lane a entièrement raison, dans une conférence désormais célèbre prononcée en 1996 à l'Institut Euro92, d'en faire certes un libéral perdu chez les planistes, mais aussi un « libéral perdu », un libéral d'un genre particulier, hétérodoxe, qui conteste le caractère spontané de l'ordre social et est favorable à une certaine et large intervention de l'État dans l'économie.

Après une rapide biographie de l'auteur, le présent article vise à éclairer les différents points de sa pensée, toute entière articulée autour de deux idées complémentaires, deux illustrations des méfaits de l'intervention de l'État dans l'économie : d'une part, l'émergence de faux droits qui résultent de l'absence de liberté du marché des prix, et d'autre part celui des fausses créances qui provient de l'abandon de l'étalon-or.

Né en 1896, et mort en 1978, Jacques Rueff est un Polytechnicien. Ceci est un élément fondamental, tant les X de son époque ont influé l'avènement en France de l'interventionnisme économique. Hayek, en particulier, fait non sans raison de cette

école « la source de l'orgueil scientifique ». ²⁴ Le groupe X-Crise, composé d'experts devenus en partie célèbres (Louis Vallon, Jules Moch, ...) et créé en 1931, cherche à trouver une troisième voie entre un libéralisme perçu comme en faillite et une économie bureaucratique à la soviétique.

Chargé de mission auprès de Raymond Poincaré dans les années 1920, Rueff devient rapidement ministre des Finances, sous-gouverneur de la Banque de France, attaché financier à l'ambassade de France à Londres puis directeur du Mouvement général des fonds.

En août 1938, il participe à Paris au célèbre colloque Walter Lippmann, qui rassemble les libéraux du monde entier, des plus modérés (Aron, Rougier, Röpke) aux plus affirmés (Mises, en particulier, qui y tient un rôle majeur). C'est toutefois après-guerre qu'il accédera véritablement à une notoriété publique, après quelques années passées en qualité de juge de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier, ancêtre en quelque sorte de la CJCE). Il préside en 1958 un comité d'experts diligenté par Charles de Gaulle, alors président du Conseil, et qui aura pour effet d'assainir la politique monétaire de la France. Antoine Pinay mettra en œuvre ce plan, fait d'un retour à la convertibilité du franc et d'un assouplissement du contrôle des changes. Deux ans plus tard, en collaboration avec Louis Armand, il mettra au point une série de recommandations (il serait plus exact de parler de « rapport » Armand-Rueff que de « plan ») visant à accompagner l'entrée de la France dans le Marché commun par une très nette ouverture des marchés hexagonaux à la concurrence.

Avant de décrire plus avant la pensée de Rueff, il est nécessaire de poser ici quelques balises sur les aspects fondamentaux de celle-ci. L'ouvrage qu'il publie en 1945, *L'Ordre social*, ainsi que trois autres, assez méconnus, ²⁵ servent ici de fil conducteur.

En premier lieu, et à l'opposé de la conception hayékienne issue de Ferguson, Rueff considère que l'ordre social n'est jamais spontané. Que l'état de nature, dans une société d'hommes livrés à eux-mêmes, « serait une société de sauvages où le fort s'approprierait le faible et où chacun déterminerait par la force le domaine de la souveraineté. » ²⁶ Il en résulte que les hommes ont dû, très tôt, trouver un moyen artificiel plus que naturel pour créer et imposer un état de paix, ou du moins un état de pacification perpétuelle. Comme Locke avant lui, Rueff trouve dans la création du concept de la propriété, et dans le respect des droits de propriété, la source de la paix sociale. L'institution du droit de propriété, comme Georges Lane l'explique très bien dans l'article précité, a pour conséquence immédiate et nécessaire

²⁴ Chapitre 11 de *The Counter-Revolution of Science*, Liberty Fund, 1952

²⁵ *Les Dieux et les Rois*, 1967 ; *La Montée de l'ordre dans l'univers* (1968) et *La Création du monde*, une comédie-ballet de 1974.

²⁶ Jacques Rueff, *L'Ordre social*, 1945, Librairie de Médecis, p. 78.

l'établissement de marchés, car si on ne peut pas prendre les biens d'autrui par la violence, on ne peut les acquérir qu'avec le consentement de celui qui les détient, et donc que par l'échange.

Mais le marché a besoin pour fonctionner de deux conditions complémentaires. Il faut d'une part que le système des prix soit fidèle et non perturbé. Il faut donc laisser libre le jeu et le mécanisme de fixation des prix. Il faut d'autre part que le substrat des prix, qui ne sont que des informations abstraites, à savoir le capital contenu dans la monnaie, soit stable. Ce qui signifie que le système monétaire doit bénéficier d'une attention tout particulière. Et il peut, selon Rueff, aussi bien être automatiquement régulé (comme le diront tant Mises que Friedman), qu'administré de manière éclairée.

Ce dernier point permet de cerner une dimension tout à fait particulière de la pensée de Rueff, qui fait de lui un homme de son temps, baigné dans la France collectiviste de l'époque, qui naviguait entre les eaux troubles des sirènes keynésiennes auxquelles la plupart des libéraux français ont cédé, Aron en particulier, et les eaux profondes du marxisme le plus obscurantiste.

Rueff ne s'oppose pas du tout à l'intervention de l'Etat, il la défend même. Il considère que le gouvernement peut changer en fin collective, par la contrainte, la fin individuelle que chaque agent économique assigne à chaque richesse qu'il produit. Et qu'il y a par conséquent de nombreuses formes d'intervention de l'Etat dans l'économie qui sont compatibles avec le libre mécanisme des prix. Nous y reviendrons en conclusion du présent article.

Avant cela, voyons en premier lieu comment pour Rueff l'absence de liberté des prix crée une première forme de désordre, l'illusion des « faux droits ». Nous verrons ensuite comment, par ailleurs, la disparition du régime monétaire vertueux que constituait l'étalon-or, engendre une seconde forme de désordre, l'illusion des « fausses créances ». Y mettre fin est une nécessité, mais cela ne signifie pas pour autant, chez Rueff, l'absence de toute forme d'interventionnisme étatique, bien au contraire.

L'absence de liberté des prix, c'est le désordre par les faux droits

Rueff explique que la souveraineté gouvernementale ne peut naître que du prélèvement sur les souverainetés individuelles. C'est par la fixation autoritaire des prix que l'Etat donne sans prendre et obtient sans demander. Partout et toujours, les mêmes causes produisent les mêmes conséquences. En instaurant un prix administré, ou encore un régime de prix minimum, on crée artificiellement un déséquilibre entre l'offre et la demande, un excès d'offre par rapport à la demande. Ceci constitue non seulement une forme d'enrichissement sans cause pour les

offreurs du bien considéré, mais aussi leur confère des droits artificiels, usurpés, issus de la spoliation du reste de la population.

Mais les usurpateurs sont tôt ou tard comme l'arroseur arrosé. Comme la demande est insuffisante pour répondre à cet excès d'offre, les offreurs vont devoir proposer divers avantages (abattements occultes sur le prix légal, avantages divers, corruption, ...) pour écouler leur excès d'offre. Pour éviter la déroute des offreurs, l'Etat doit intervenir à nouveau. La seule solution viable ici, c'est que la banque centrale achète, en les monétisant, les faux droits dont bénéficient les usurpateurs.

L'inflation en est la conséquence logique et pernicieuse. Elle est le fruit pourri du désordre causé par les faux droits issus des prix artificiels.

La disparition de l'étalon-or, c'est le désordre par les fausses créances

Rueff met l'accent sur un épisode de l'histoire parfaitement oublié. Le Comité financier de la SDN (Société des Nations), en 1922 à Gênes, avait recommandé l'adoption d'une politique « tendant à l'économie dans l'usage de l'or, par le maintien de réserves sous forme de balances à l'étranger ».

Ce texte peut paraître parfaitement anodin. Il ne l'est pourtant pas du tout et marque l'acte de décès de l'étalon-or (Gold Standard). Antérieurement, en effet, les banques d'émission ne pouvaient compter dans leurs réserves que de l'or ou des créances libellées en monnaie nationale. Désormais, dans ce nouveau régime qu'on appellera ultérieurement l'étalon de change or (Gold Exchange Standard), la SDN autorise les banques d'émission des Etats à garder également, dans leurs actifs, des devises payables en or, c'est-à-dire, des livres sterling et des dollars. Voici ce qu'il nommera plus tard le péché monétaire de l'Occident.²⁷

Autant dans le système de l'étalon-or, quand les capitaux quittent un pays pour venir dans un autre, ils sortent du premier et y diminuent, de ce fait, les possibilités de crédit (et augmentent les possibilités de crédit lorsqu'ils entrent dans le second), autant dans le système de l'étalon de change or, au contraire, les capitaux peuvent entrer dans un pays sans sortir de celui d'où ils viennent.

Tout ceci prend une ampleur majeure après la Première Guerre mondiale. Les capitaux avaient fui en masse l'Allemagne, la France, l'Angleterre. Mais, à partir de 1924, ils reviennent s'investir en Europe, et notamment en Allemagne. Ce fut un immense reflux de disponibilités.

Dans le système financier ancien, le retour des capitaux aurait suscité un déplacement d'or d'égal montant. Le métal aurait quitté les États-Unis pour venir en Europe, à moins qu'il ne fût resté *earmarked* au profit des nouveaux possesseurs. Dans tous les

²⁷ Jacques Rueff, *Le Péché monétaire de l'Occident*, Plon, 1971

cas, il aurait été soustrait aux réserves de ceux qui le perdaient. Dans le système nouveau, rien de pareil. Les capitaux rapatriés entraient dans les réserves des pays auxquels ils étaient destinés, mais comme ceux-ci étaient en régime de gold-exchange-standard, lesdits capitaux ne quittaient pas les États-Unis, parce que les banques qui les recevaient et les entraient dans leur bilan, où ils servaient de base de crédit, les laissaient en dépôt aux États-Unis ou en Angleterre, où ils continuaient à servir de base de crédit.

Ce système a provoqué un véritable dédoublement des monnaies nationales. Par là, il a été générateur d'une immense inflation. Il est vrai que ce doublement des facultés de crédit dans le monde a engendré aussi une très large augmentation du volume du pouvoir d'achat disponible. Il a très directement provoqué le boom de 1928-29. La suite est connue :

Mais le jour où l'incident est survenu et a cristallisé, comme dans une solution sursaturée, les réactions individuelles, il a fallu revenir d'autant plus en arrière, dans la voie de la dépression, qu'on avait été plus avant dans la voie de l'expansion. Et cela a donné le *black friday* du marché de New York.

L'envolée artificielle du pouvoir d'achat, les « fausses créances » engendrées dans l'esprit des consommateurs par l'expansion du crédit, ont causé la perte du système économique. Et pour résoudre ce grand dilemme, pour sortir enfin de la dépression, Rueff envisage deux solutions alternatives.

Il y a d'une part la voie allemande, qui vise à empêcher autoritairement la sortie des capitaux par le contrôle des changes. Le comité de Bâle, dit de « Stand Still », a, en 1931, élaboré à la demande des États-Unis une charte d'immobilisation des capitaux à court terme en Allemagne, c'est-à-dire un mécanisme qui permettait d'empêcher, par voie d'autorité, leur sortie d'Allemagne, donc de violer les contrats aux termes desquels ils y étaient entrés. Voici quelle est l'origine de l'apparition d'un système économique entièrement nouveau, qui allait permettre la pratique d'une politique d'inflation interne sans dépréciation de la monnaie : le contrôle des changes. C'est ainsi que lorsque Hitler prit le pouvoir, il trouva tout monté (par les Américains et les autres Occidentaux) le système qui devait lui permettre d'exister et de durer. Et ses conséquences furent tragiques : Hitler voulait armer l'Allemagne le plus vite possible et, pour cela, dépenser sans limite. Comme l'écrit Rueff :

Dans le système antérieur, il n'aurait pu y réussir, car l'inflation aurait provoqué la dépréciation de la monnaie allemande et le peuple allemand n'aurait pas toléré une nouvelle inflation galopante. Mais le nouveau système, en permettant l'immobilisation du pouvoir d'achat nouvellement créé à l'intérieur des frontières, évitait les conséquences ostensibles du déficit budgétaire et, en particulier, la hausse des changes étrangers qui, normalement, en eût été la conséquence.

Hitler dépensait et il constatait que la dépense sans recette faisait hausser les prix. C'était là schéma classique de l'inflation. Mais la hausse des prix fut interdite

par le pouvoir politique, sous la menace des pires sanctions, jusqu'à la peine de mort. Et c'est ainsi que s'est trouvé établi, presque spontanément, le régime de stabilisation autoritaire des prix. Couplé au rationnement généralisé de la demande, ce système est à court terme d'une redoutable efficacité.

L'inflation réprimée permet de dépenser sans compter, de donner des salaires élevés, de construire, en bref, de distribuer du pouvoir d'achat sans se préoccuper de la valeur des biens susceptibles de le remplir, pour que, par la pratique du rationnement généralisé, on limite la dépense, nonobstant le volume des pouvoirs d'achats individuels, à la valeur des richesses offertes sur le marché.

Ce système accumule d'immenses réserves de pouvoir d'achat, maintenues hors marché par les mesures de rationnement. Ceci a perduré jusqu'en juin 1948, où, en RFA, une réforme monétaire a annulé, par voie d'autorité, 90% du pouvoir d'achat inutilisé afin de repartir sur des bases saines.

L'autre solution, c'est la voie anglaise. Dans les années 1930, les événements financiers d'Allemagne ont naturellement affecté la monnaie anglaise. Beaucoup des capitaux bloqués en Allemagne provenaient d'Angleterre. Les banques anglaises, qui comptaient sur ces actifs pour assurer leur liquidité, se trouvaient, du fait de l'immobilisation de leurs créances, dans une situation dangereuse. Les capitaux ont commencé à quitter l'Angleterre et celle-ci a constaté que ses réserves devenaient insuffisantes pour maintenir la convertibilité de la livre sterling.

Rueff s'interroge alors sur la meilleure manière de juguler l'inflation qui sévit en France après-guerre. D'où vient-elle ? Quelle est sa nature et sa composition ? Voici les questions fondamentales auxquelles Rueff entend répondre.

Quand on a laissé se créer un état inflationniste, aucune force humaine ne peut en éviter les conséquences. On les a, ou apparentes, et c'est la dépréciation monétaire, ou dissimulées, et c'est l'inflation réprimée. Mais, dans tous les cas, elles sont là, avec les désordres qui y sont toujours associés. Si l'on refuse ces désordres, il n'est qu'un moyen, c'est de parer à la cause qui les suscite et cette cause, cette cause unique, est toujours le déficit.

Comme il l'écrit :

Le déficit, c'est la dépense sans recette, c'est-à-dire la volonté de demander sans offrir, pour l'État sans prendre, donc, dans tous les cas, d'obtenir gratuitement. C'est le déficit qui impose le choix entre la voie allemande et la voie anglaise. Si l'on ne veut ni de l'une, ni de l'autre, si on désire l'ordre et la stabilité, il n'est qu'une solution : parer à la cause du désordre en rétablissant un équilibre acceptable entre le volume global du pouvoir d'achat et la valeur globale des richesses offertes pour le remplir.

Le déficit, et donc l'inflation, ne sont pas des phénomènes marginaux. Ils interviennent toutes les fois, et elles sont nombreuses, qu'il y a des agents économiques qui réussissent à dépenser plus qu'ils n'encaissent. Et cette situation soi-disant privilégiée est en réalité à la portée de tout le monde. Si une ménagère fait ses courses elle ne pourra acheter qu'à la hauteur de son encaisse (son porte-monnaie). Excepté si elle rencontre en chemin un banquier, qui lui offre un crédit tel qu'elle peut acheter ce dont elle a besoin sans consommer son encaisse. La demande globale, c'est donc la valeur des offres + la différence entre la variation du montant global des encaisses effectives (le porte-monnaie) et du montant global des encaisses désirées (le crédit du banquier).

Il est ainsi certes possible d'agir sur la demande globale (c'est l'objet de la politique économique). Mais il est plus pertinent d'agir sur la différence entre le volume global de la monnaie en circulation et le volume global des encaisses désirées (c'est la politique monétaire). Pourquoi ? Parce que désormais, dit Rueff, de nombreux revenus sont fixés a priori, indépendamment des recettes qui sont normalement nécessaires à leur versement. Il s'agit en premier lieu des dépenses de l'Etat (les traitements des fonctionnaires, mais pas seulement), qui sont fixés par décret et au gré des exigences syndicales. Il s'agit aussi des salaires des entreprises privées, fixés indirectement par référence au salaire minimum. Il s'agit enfin des investissements, perçus comme disposant d'une dynamique endogène par le multiplicateur keynésien, et non comme le fruit d'une épargne préalable.

L'objet de la politique monétaire au sens de Rueff, ce sera donc d'interdire très clairement l'escompte de fausses créances. Elle a pour principe le refus de toute création de monnaie qui n'a pas pour contrepartie l'offre de richesses d'égale valeur.

Un espace constructiviste

Rueff ne nie pourtant pas du tout toute intervention et tout effet de levier de l'Etat dans l'économie. Il définit en effet le gouvernement comme "l'art de modifier, par voie de contrainte, la destination donnée à certaines richesses, en substituant des fins collectives, sociales ou morales, aux fins individuelles". Ceci fait donc indéniablement de lui un libéral pour le moins hétérodoxe, situé très loin de l'école manchestérienne et encore plus loin de l'école minarchiste française, une sorte de libéral « constructiviste ».

Pour Rueff en effet, la liberté n'est pas spontanée. Elle peut engendrer des abus contre lesquels non seulement le mécanisme des prix ne peut rien, mais encore qui risquent de faire disparaître le mécanisme lui-même. Si Jacques Rueff n'est pas un planiste,²⁸ il ne rechigne pas à l'existence d'un espace dans lequel un plan gouvernemental éclairé pourrait s'exercer. Trois domaines sont en particulier

²⁸ À la différence de ses collègues polytechniciens d'X-Crise, qui eux s'inspirent explicitement de la doctrine d'Henri de Man.

évoqués par Rueff : 1° la sauvegarde du marché et du mécanisme des prix contre les associations de toute espèce, par une structure juridique fondée sur le droit de propriété ; 2° la lutte contre les cartels et le soutien aux politique anti-trust, et à toutes les initiatives qui tendent à contraindre les entreprises à respecter le libre jeu du mécanisme du marché ; 3° et enfin la transparence imposée aux entreprises, pour rendre impossible le mensonge et par conséquent l'altération des informations véhiculées sur le marché par les prix.

Ces singularités caractéristiques de l'œuvre de Jacques Rueff suffisent aisément à comprendre son isolement relatif tant dans la pensée économique générale, que parmi l'école libérale classique. Quand cela n'est pas un prétexte à toute forme d'incompréhension, d'ostracisme ou de déconsidération. Puisse cet article contribuer à rétablir quelque peu la complexité et la réalité du personnage, et à lui redonner la place qu'il mérite parmi les penseurs de notre temps.

F.R.

Yves Guyot (1843-1928)

Un héros méconnu de la liberté *

La personnalité d'Yves Guyot, économiste, journaliste et ministre libéral, semble aujourd'hui négligée. Moins original que son maître Gustave de Molinari, et moins flamboyant que Frédéric Bastiat, Guyot a néanmoins consacré toute son existence comme ces deux hommes : à défendre à chaque seconde la liberté individuelle contre les assauts — à terme hélas couronnés de succès — de l'interventionnisme.

En s'enfonçant dans le cœur d'histoire de la ville de Dinan, le visiteur attentif peut observer, au vingtième numéro de la Grande rue, une plaque discrète sur laquelle on lit : « Ici est né Yves Guyot, 1843-1928, Économiste, journaliste, ministre des travaux publics. » Devant cette plaque, les passants curieux ne s'arrêtent plus, et si vous interpellez l'un d'eux, en demandant s'il connaît M. Yves Guyot, il y a toutes les chances pour que, même arrêté en face de la maison natale du grand économiste breton, il vous réponde, un peu désemparé : « Yves comment ? »

Cet inconnu est né le 6 septembre 1843 à Dinan dans les Côtes-du-Nord. Son père, Prosper Guyot, était avocat au barreau de Rennes. Son grand-père, père de Prosper Guyot, également avocat, était entré au barreau de Rennes l'année même où éclata la Révolution française, et fut le secrétaire de Le Chapelier, l'homme qui présida, comme on l'a rappelé, la célèbre séance du 4 août. Son autre grand-père, Yves-Julien Guyot, était un homme très au courant des développements littéraires de son temps, y compris dans la jeune science de l'économie politique. Dans sa vaste bibliothèque, dans laquelle le jeune Guyot puisa abondamment, on pouvait trouver, au milieu des volumes des philosophes comme Voltaire, Montesquieu, Diderot, ou d'Alembert, les écrits économiques du marquis de Mirabeau, de François Quesnay, d'Adam Smith, et de Jean-Baptiste Say.

Yves Guyot fit son éducation au lycée de Rennes. À treize ans, il affirmait vouloir devenir marin. Il abandonna néanmoins vite ce souhait, et continua ses études, jusqu'au baccalauréat. Sa famille lui recommanda de se préparer au métier

* Le présent article est tiré de Benoît Malbranque, *Les économistes bretons et leur rôle dans le développement de l'économie politique en France (1750-1900)*, Institut Coppet, 2013

d'avocat, à Rennes, pour continuer ainsi la vieille tradition familiale. Guyot avait d'autres goûts. Il préféra le journalisme, et partit s'établir à Paris. « Va donc et fais ce que tu veux, lui dira son père ; mais ce que tu auras décidé, poursuis-le en vrai Breton ! »³⁰ Arrivé à Paris, Guyot n'entra pas d'abord comme journaliste, mais intégra la Société de Navigation aérienne, d'abord comme simple membre, puis comme secrétaire.

L'Inventeur (1867) fut sa première publication, et elle est glorieuse. Gros volume de 500 pages, c'est au premier abord un livre des plus curieux. Guyot y évoque l'inventeur et son activité, et étudie les différentes barrières qui s'élèvent devant lui, et les aides qu'il reçoit. Il cherche à répondre à de nombreuses questions, certaines tout à fait économiques, certaines en revanche plus curieuses. Citons-en quelques-unes : De quelle utilité est l'inventeur pour la société ? Quelles sont les caractéristiques psychologiques de l'inventeur ? Quelle influence a sa famille, et en particulier sa femme, pour son activité ? Les religions sont-elles des barrières à l'invention ? Faut-il avoir voyagé en Angleterre pour devenir un inventeur ? Faut-il être jeune ou vieux pour inventer ? D'autres sont très économiques : La propriété intellectuelle aide-t-elle ou limite-t-elle les inventions ? Les fruits d'une invention doivent-ils être taxés ? L'État doit-il aider les inventeurs à appliquer leurs inventions ? Faut-il se constituer en sociétés pour exploiter une invention ? Les inventions améliorent-elles le sort des masses ?

Pour appuyer ses raisonnements, qui sont plus d'une fois tout à fait lumineux, Guyot citait dans son livre plusieurs économistes. Le plus mobilisé était Frédéric Bastiat. Comme Bastiat et comme Molinari, Guyot concluait par une belle défense de la liberté du travail, et du rôle de l'entrepreneur-innovateur dans une économie de marché.

« Pour l'homme qui est la cause de pareils effets, nous ne demandons ni privilèges, ni protection ; nous demandons pour lui le droit commun, nous demandons la propriété de son œuvre, sa liberté d'action ; et pour que quiconque a du génie puisse arriver à doter le monde des résultats qu'il est capable de produire, nous combattons toutes les entraves que mettent au développement individuel et la routine, et les préjugés du public et des gouvernements. »³¹

Guyot avait raison. Les historiens nous rebattent toujours les oreilles en disant que l'économie française reçut une impulsion fondamentale sous un homme qui s'appelait Louis, et qui ornait son nom d'un numéro, douze, treize, ou quatorze ; ils prétendent aussi qu'elle continua à croître grâce aux efforts d'un homme du même nom, et avec un autre numéro à deux chiffres, quinze ou seize. En vérité l'histoire nous ment : les vrais rois de l'économie sont les J. Watt, les K. Benz, les W. Grove et les N. Tesla ; et ils règnent encore. Et pourtant, dans notre siècle encore, nous

³⁰ *Journal des économistes*, 87e année, 15 mars 1928, p.295

³¹ Yves Guyot, *L'inventeur*, Paris, 1867, p.466

continuons à oublier les inventeurs, et de ne raconter l'histoire que des présidents et des ministres, qui obstruent habituellement le développement économique.

Ce livre sur les inventeurs fut vivement apprécié par la scène littéraire parisienne. Challemel-Lacour en publia un compte-rendu très élogieux dans la *Revue des Deux Mondes*. Le livre fut remarqué par Gambetta, et par le ministre Noël Lefebvre-Durufilé, qui le cita dans un discours prononcé devant l'Assemblée nationale. Quand celui-ci rencontra Guyot, venu pour le remercier, il fut surpris de voir un jeune homme quand il aurait cru rencontrer un écrivain aguerri, et lui dit : *si j'avais su que vous étiez si jeune, je ne vous aurais pas lu, et certainement pas cité.*³²

Convaincu que le succès des sains principes économiques passerait par leur popularisation, Guyot se lança en 1868 dans sa longue et fructueuse carrière de journaliste. Il fonda d'abord *L'indépendant du Midi*, à Nîmes (1868), puis, s'étant fâché avec les ses directeurs, il partit. Au cours de sa longue carrière de publiciste et de journaliste, carrière qui, en 1868, commençait à peine, Guyot fut successivement rédacteur en chef de différents journaux ; citons : *Le Rappel* (entre 1869 et 1871) ; *Le Radical* (1871-1873) ; *La Municipalité* (1871-1873) ; *Les droits de l'homme* (1876-1877) ; *La Réforme économique* (1876-1879) ; *Le Bien Public* (1876-1878) ; *La Lanterne* (1878-1889) ; et surtout : le *Journal des Économistes* (1909-1928)

Un de ses collaborateurs vantera son caractère et sa hauteur de vue dans toutes les activités journalistiques :

« Indulgent aux petites erreurs, d'une charmante humeur toujours égale, bienveillant aux humbles, il était chez nous le "patriarche". [...] C'était le maître, le maître que l'on admire, que l'on aime, pour tant de raisons chaque jour multipliées, et aussi parce que sa sérénité, son affabilité, le merveilleux exemple d'amour du travail qu'il ne cessait de donner, venaient nous apporter, chaque fois qu'il était nécessaire, le salutaire coup de fouet, le précieux encouragement qui finit par avoir raison même de la dépression physique. »³³

Dans toutes ses publications journalistiques, Guyot faisait preuve d'une vraie connaissance des faits économiques, alliée à une remarquable capacité à anticiper le cours des événements. L'historien de la pensée économique, Joseph Schumpeter, bien qu'il ne consente pas à attribuer à Guyot tous les mérites de théoricien que nous lui reconnâtrons ici, signale tout de même la grande qualité du journaliste, fin connaisseur des faits économiques. Schumpeter écrit :

« Si j'avais été un homme d'affaires ou un homme politique, j'aurais préféré demander à Guyot — qui avait un don de divination en matière d'économie

³² *Journal des économistes*, 87e année, 15 mars 1928, p.296

³³ Discours d'Henri Coulon à l'occasion des obsèques d'Yves Guyot, *Journal des économistes*, 87e année, 15 mars 1928, pp.340-341

appliquée — plutôt qu'à Pareto son avis sur les perspectives de l'emploi, ou sur l'évolution du prix des métaux dans les six mois. »³⁴

Lors du déclenchement de la Commune de Paris, Guyot ne cessa ni ses activités journalistiques, ni son engagement militant. Plus déterminé que jamais, il œuvra pour défendre les idées républicaines, et tâcha de protéger l'Hôtel de Ville et différentes institutions mises à mal par le mouvement révolutionnaire. Il avait de quoi s'entendre avec Charles Beslay, natif comme lui de la ville de Dinan. On ignore cependant s'ils eurent l'occasion de se rencontrer.

Revigoré par le péril prochain que semblait annoncer la Commune, Yves Guyot déploya une ardeur nouvelle pour convaincre ses contemporains d'abandonner les sophismes économiques sur lesquels ils fondaient leurs idées politiques. De cet effort naquit deux ouvrages : *Nos préjugés politiques* (1872) et *Les lieux communs* (1873). Ce sont là deux livres qui méritent la plus grande attention, tant les préjugés et les lieux communs de l'époque où écrit Guyot ont perduré jusqu'à aujourd'hui. Qui n'a pas sombré, par exemple, au vingt-et-unième préjugé politique énuméré par Guyot, celui du « pouvoir fort ». Dans l'exposé de ce préjugé, il s'étonne de ce que l'on puisse souhaiter l'établissement d'un pouvoir fort. Il note, avec la plume légère qui le caractérise :

« Vous figurez-vous un mouton demandant que le chien de son berger ait les dents plus longues et la morsure plus fréquente et plus violente ? Vous figurez-vous le bœuf demandant un joug plus étroit et un aiguillon plus acéré ? Vous figurez-vous un galérien demandant que sa chaîne soit plus lourde, que le bâton de l'argousin soit plus dur, que le bagne soit plus sombre ? Eh bien ! badaud, niais, triple niais, quand tu répètes cette phrase : — il faut un pouvoir fort ! tu es ce galérien, ce mouton, ce bœuf ! et tu mérites, pour ta sottise, toute les étrivières qu'il lui plaira de te donner. »³⁵

En 1873, il continua la charge avec *Les lieux communs*. Cette même année, il fit d'ailleurs paraître deux autres ouvrages : d'abord une émouvante *Histoire des prolétaires*, ainsi qu'un livre d'*Études sur les doctrines sociales du christianisme*.

L'année suivante, bien qu'ayant déjà à mener de front des postes de rédacteur en chef dans plusieurs journaux et une très productive activité littéraire, Guyot se décida à entrer en politique. Il se présenta et fut élu au conseil municipal du III^e arrondissement de Paris. Au sein du conseil municipal, il défendra en même temps la liberté des mœurs, une imposition sur le capital — plutôt que l'imposition sur le revenu, qu'il trouvait tyrannique —, l'école laïque, et la libéralisation de l'économie : quatre positions que peu d'autres hommes politiques, avant ou après lui, ont su défendre conjointement.

³⁴ Joseph Schumpeter, *Histoire de l'analyse économique*, Paris, Gallimard, 1983, Tome 2

³⁵ Yves Guyot, *Nos préjugés politiques*, Paris, 1872, p.125

Dans les années qui suivirent, Guyot consacra plusieurs ouvrages aux questions municipales, comme *La suppression des octrois* (1880) et *Le Conseil municipal de Paris* (1880), ou *L'organisation municipale de Paris et de Londres* (1882). Pour la ville de Paris, il participa également de manière très active à l'organisation de célébrations, et notamment les festivités liées aux centennaires de la disparition de Voltaire (1878), puis de Diderot (1884). Dans le discours qu'il prononça lors de l'inauguration d'une statue élevée à Paris en l'honneur de Voltaire, il eut cette belle phrase, qui résume bien son propre engagement politique, au conseil municipal comme plus tard à l'Assemblée : « La liberté dans la loi, la tolérance dans les mœurs. »³⁶

Vers la fin des années 1870, troublé par les persécutions faites aux citoyens français sur le sujet des mœurs, Guyot consacra plusieurs études, de diverses étendues, pour faire valoir son point de vue. Dans son livre sur la morale puis dans son journal *Les Droits de L'homme*, Guyot s'attaqua à la police des mœurs. Son journal dû verser 50 000 francs d'amendes ; Guyot lui-même fut condamné à 3 000 francs d'amende, et à six mois de prison. Pour avoir soutenu que les hommes et les femmes sont libres de vivre comme ils l'entendent, pourvu qu'ils ne représentent pas de menace pour les libertés d'autrui, Guyot passa donc six mois à la prison de Sainte-Pélagie, entre avril et octobre 1877. Ce fut aussi la fin du journal *Les Droits de l'Homme*. Pour se venger, il publia dès 1878 trois études : « Lettres d'un vieux petit employé », « Révélations d'un ex-agent des mœurs », et « Lettres d'un médecin ». En 1882, il finira par publier une volumineuse étude sur *La Prostitution*, une œuvre saluée par les féministes.

Réélu au conseil municipal en 1880, Guyot continua à trouver le temps pour rédiger des études de fonds sur les grands sujets économiques à l'ordre du jour. En cette fin de décennie 1870, outre la question de la morale et de la police des mœurs, Guyot consacra des travaux aux traités de commerce. On peut citer : *Le travail et les traités de commerce* (1879) et *Traité de commerce franco-anglais* (1881).

Au cours de l'année 1883, tandis qu'en Angleterre naissait John Maynard Keynes et mourrait Karl Marx, Yves Guyot s'essaya à un nouveau genre littéraire pour soutenir la cause de la liberté : il se mit au roman. Sa plume, souple et légère, s'adapta parfaitement à ce style nouveau. Son premier roman parut en 1883 : il s'agit de *La Famille Pichot (Scènes de l'Enfer Social)*. L'année suivante, il en fit paraître un nouveau : *Un Fou* ; puis plus tard un autre : *Un Drôle*. Cette intense production fut néanmoins arrêtée au cours de l'année : attaqué dans la rue pour ses opinions, Guyot fut blessé à la tête et stoppa pour un temps ses activités.

En 1885, Guyot délaissa son œuvre de polémiste et de publiciste, pour aborder les principes fondamentaux de la science des richesses. Ce fut *La Science économique et ses lois inductives*, publiée en 1885. L'étude de cette grande œuvre mériterait un

³⁶ *Journal des économistes*, 87e année, 15 mars 1928, p.308

approfondissement que nous ne pourrions lui fournir ici. Nous nous contenterons d'en aborder deux points, en continuité avec ceux traités tout au long des précédents chapitres. En premier, la question de méthode, que Guyot considérait comme primordiale — ce que confirme la seconde partie du titre du livre ; en second, la défense par Guyot de la politique économique du laissez-faire, que Gournay, et d'autres penseurs bretons après lui, avaient fait leur.

L'intention première de Guyot dans ce nouvel écrit n'était pas fondamentalement différente de celle qui le guidait jadis à écrire *Les préjugés politiques*. Mais plutôt que la forme légère voire humoristique prise par son style dans cet écrit déjà cité, Guyot prétendait ici faire œuvre de scientifique, pour signaler plus précisément les errements de la pensée économique ou pseudo-économique de son temps, et réfuter définitivement les sophismes auxquels celle-ci aboutissait. La science économique, Guyot en était convaincu, ne concernait pas simplement les professeurs d'université et les apprentis doctrinaires. En tant que science de l'acte humain économique, l'économie politique — Guyot parlait déjà de « science économique », comme c'était l'usage depuis quelques années — concernait chaque citoyen pris individuellement, et chaque nation prise collectivement. Aucun individu ne pouvait s'en désintéresser.

De cette importance des questions économiques dans nos vies collectives naissait pour Guyot le besoin de clarifier à nouveau les vrais principes de cette science. Pour ce faire, il était urgent, considérait-il, de revenir à la méthode qui avait permis les progrès de l'économie politique aux XVIII^e et XIX^e siècles, et de rejeter comme néfastes les développements récents : la mathématisation de la science économique ainsi que l'école historique allemande.

Même s'il s'agissait là d'un ouvrage de théorie pure, *La Science économique* avait en commun avec les ouvrages économiques du siècle de contenir des explications claires quant à ce que devaient faire ou ce que ne devaient pas faire les gouvernements. Pour Guyot, l'exigence en matière de politique économique était évidente, et tenait en quatre mots que nous connaissons bien : laissez faire et laissez passer.

Bien conscient, semble-t-il, que cette position avait été grandement attaquée par les contestations des socialistes, communistes, anarchistes, protectionnistes, réformateurs sociaux, etc., etc., et une longue liste d'etc., Guyot voulut lui fournir une nouvelle jeunesse en présentant ce laissez faire comme la conviction profonde et partagée des philosophes face à l'obscurantisme, et des économistes face aux prohibitions et à l'interventionnisme. Il écrit ainsi :

« *Laissez faire ! Laissez passer !* Ce cri, c'est la protestation du droit contre le privilège ; c'est la revendication pour chacun d'employer ses forces, ses facultés, ses aptitudes selon son gré ; c'est l'affirmation de la propriété personnelle que chacun de nous a sur soi-même contre la mainmise que s'arrogeait la royauté sur chaque individu Les philosophes, en protestant

contre la révocation de l'édit de Nantes, les dragonnades, les persécutions religieuses ; en attaquant à la fois jésuites et jansénistes qui se disputaient l'influence dans le gouvernement ; en demandant que l'Etat cessât d'intervenir dans les matières religieuses ; en protestant contre les décisions de la Sorbonne ; en se moquant des arrêts de cette Faculté ; en raillant le vieil appareil qui mettait toutes les erreurs, tous les fantômes accrédités sous la garantie de l'Etat ; en réclamant la liberté de conscience ; et les économistes, en réclamant pour les personnes et les choses la liberté de circulation, pour chacun la liberté de travailler comme il l'entendait, à ce qui lui convenait, ne formulaient, en réalité, qu'une seule revendication : Laissez passer la recherche, le libre examen ! Laissez faire la vérité ! Laissez faire l'industrie et le commerce ! Liberté et vérité donneront science et richesse ! »³⁷

La manœuvre persuasive était habile, et tout à fait fondée. Les mêmes qui, au dix-huitième siècle, luttèrent contre l'intolérance religieuse défendaient avec passion la liberté économique. C'était par exemple le même Voltaire qui, dans un seul mouvement, combattait « l'infâme », c'est-à-dire l'absolutisme religieux, et applaudissait l'arrivée au ministère du libéral Turgot, ou faisait publiquement l'éloge des physiocrates. C'était le même procureur général La Chalotais, de la même manière, qui provoquait l'interdiction des jésuites, parce qu'ils utilisaient le pouvoir étatique pour imposer leurs vues, et réclamait la liberté absolue du commerce, dans un grand discours cité dans ces pages.

Refusant lui aussi tout à la fois le conservatisme des mœurs, l'intolérance religieuse, et l'intervention de l'Etat dans les affaires économiques, Yves Guyot fut ainsi aussi inclassable que ses illustres prédécesseurs. Qui a lu sa défense de la liberté économique sera peut-être surpris d'entendre ce fait, mais Yves Guyot, après avoir été élu au poste de député en cette année de 1885, siégea à l'extrême-gauche. Ce fait en apparence étonnant ne l'est en réalité pas : non seulement Frédéric Bastiat avait lui aussi siégé à gauche, mais Guyot, par son anticolonialisme, par son opposition farouche à la police des mœurs, et surtout par sa défense sans relâche de l'individu contre le pouvoir coercitif de l'Etat, ne pouvait pas trouver sa place à droite.

Cet anticolonialisme, qui démontre bien toute la portée humaniste de l'idéal du laisser-faire, est un élément trop glorieux pour Guyot pour qu'on fasse affront à sa mémoire en le passant sous silence. Ce fut d'ailleurs en cette même année de 1885, tandis qu'il faisait campagne pour l'élection de député, dirigeait *La Lanterne*, et faisait paraître ce gros volume sur La science économique et ses lois inductives — Guyot était prolifique à nous faire tous pâlir — qu'il attaqua la colonisation sous le double aspect moral et économique, dans des *Lettres sur la politique coloniale*.

Avec une grande hauteur de vue, Guyot y condamnait la politique coloniale de la France, et se moquait des arguments colonialistes. Il eut notamment des mots très durs contre la politique française en Algérie. Il avait en fait compris, avant tant d'autres, que la colonisation n'était pas plus défendable d'un point de vue

³⁷ Yves Guyot, *La science économique*, 2ème édition, Paris, 1887, p.xvii

économique qu'un point de vue moral. Avec quelque ironie, il notait : « Nos colonies sont un débouché non pour notre industrie et notre commerce, mais pour l'argent du contribuable. »³⁸

Cette question des débouchés, qui était centrale dans les débats sur la colonisation, Guyot la résolvait en indiquant combien la méthode d'imposer nos produits était impropre au commerce, et combien elle servait peu nos intérêts. Il valait mieux chercher à produire des produits de qualité, à bon marché, que les étrangers seraient enclins à consommer, plutôt que de se lancer dans d'interminables manœuvres pour fournir à nos marchandises un monopole.

Également pacifiste — comme il l'illustrera lors du premier conflit mondial, et même avant celui-ci, en réclamant la création d'un conseil des nations — Guyot insista lourdement sur les tensions géopolitiques qu'impliquait inévitablement la politique nationale. « Nos colonies, écrivit-il, ne nous ont servi qu'à nous engager dans des guerres, et nos guerres ne nous ont servi qu'à perdre nos colonies. »³⁹

Dans cet ouvrage, Guyot s'opposait aux idées de l'économiste pourtant libéral Paul Leroy-Beaulieu, qu'il avait côtoyé quelques années auparavant. Contrairement à ce dernier, Guyot affirmait qu'il fallait abandonner complètement la colonisation, et se mettre à commercer librement ; qu'il en allait de notre intérêt comme de celui des nations colonisées.

« Certes, je suis convaincu que beaucoup de gens, de très bonne foi, s'imaginent que la politique coloniale de sang, de guerre, de ravages, de bombardement, de spoliation est une politique vraiment patriotique ; que nos généraux et amiraux rendent de grands services à notre industrie et à notre commerce, et que les hommes d'Etat qui se lancent dans cette aventure dont de la grande politique. Je considère au contraire leur politique comme aussi étroite qu'immorale ; comme aussi myope que nuisible à notre patrie ; comme aussi imprévoyante au point de vue intérieur et extérieur que rétrograde. À la politique de fracas, nous devons opposer la politique de résultats. Selon moi, de tous les échanges les coups sont le plus mauvais. Mes solutions se résument donc dans cette phrase : Faire exactement le contraire de ce qu'on a fait et de ce qu'on fait. »⁴⁰

Réélu à la chambre en 1889, Guyot continua à siéger à l'extrême gauche, malgré son hostilité envers le socialisme, contre lequel il publia *La Tyrannie Socialiste* (1893) Par deux fois rapporteur général du budget lors de son premier mandat, il fut, dès sa réélection, nommé ministre des Travaux publics. Malgré trois changements de président du Conseil, il conserva son poste jusqu'en 1892. À ce poste, il essaya d'introduire des réformes libérales, notamment sur le sujet du transport ferroviaire.

³⁸ Yves Guyot, *Lettres sur la politique coloniale*, Paris, 1885, p.99

³⁹ *Ibid.*, p.285

⁴⁰ *Ibid.*, pp.332-333

Les mains liés, il n'eut pourtant que peu l'occasion d'agir. Il racontera plus tard cette expérience spéciale dans un livre : *Trois ans au ministère des Travaux publics*.

Si nous revenons maintenant aux productions de Guyot l'économiste, il est impossible d'en rendre compte pour la décennie 1890 sans mobiliser le court et pourtant énergique ouvrage qu'il publia en 1896 sous le titre *La morale de la concurrence*. Dans ce livre audacieux, Guyot s'interrogeait sur une question en apparence banale : Qu'est-ce qui pousse, on pourrait même dire qui force les hommes à être moraux, à agir moralement ? Certains argueront en faveur des religions, et pourtant l'histoire prouve qu'elles sont insuffisantes pour produire le bon effet qu'on attend d'elles.

Le grand moteur de la moralité, en réalité, se trouve dans la sphère *bonteuse*, la sphère matérielle : c'est la concurrence entre les hommes. Par la concurrence, chacun est poussé à agir dans le sens le plus profitable pour la société. Comment s'enrichir, en effet, si ce n'est en se rendant utile aux autres ? Comment obtenir un bon salaire, et conserver son emploi, si ce n'est en étant compétent et en rendant service, par ce fait même, à l'entreprise qui nous emploie ? Comment, pour un artisan ou un commerçant, faire prospérer son affaire, si ce n'est, encore une fois, en se rendant utile à ses clients et en leur proposant des produits qu'ils aimeront ?

Il serait impensable d'achever cette présentation d'Yves Guyot sans mentionner, même brièvement, son combat lors de l'Affaire Dreyfus. Notre économiste breton fut en effet l'un des rares à avoir soutenu dès le début, et avec une vigueur vraiment noble, le cas controversé du capitaine Dreyfus. Yves Guyot fit campagne avec ardeur, mobilisant les différents journaux qu'il dirigeait ou dans lesquels il connaissait des hommes à responsabilité. L'un de ses collaborateurs au *Siècle* témoigna de l'incroyable audace de Guyot dans cette affaire célèbre, lors même que des menaces pesaient alors sur lui : « Je fus en mesure, moi-même, de lui dire, dans son cabinet de directeur du *Siècle*, qu'il était question de l'arrêter. Il sourit et continua son article. »⁴¹ Tel était le personnage Guyot. Cette audace est plus impressionnante quand on prend en considération la date des articles pro-dreyfusards. Quand Guyot prit la plume pour la première fois dans les colonnes du *Siècle*, ou d'autres journaux, nous étions plusieurs mois avant le célèbre « J'Accuse » de Zola.

Quand on lui demandait combien d'heures il travaillait par jour, il répondit : « Toutes ; oui, toutes les heures, car je ne cesse jamais de travailler. »⁴² Toutes ces

⁴¹ Discours d'Emmanuel Vidal à l'occasion des obsèques d'Yves Guyot, *Journal des économistes*, 87e année, 15 mars 1928, p.330

⁴² Discours d'Armand Schiller à l'occasion des obsèques d'Yves Guyot, *Journal des économistes*, 87e année, 15 mars 1928, p.335

heures, tout ce travail fut consacré à la défense de la liberté. Guyot, en effet, « ne cessa pas un seul jour de combattre pour la liberté sous toutes ses formes. »⁴³

Missionné de résumer en quatre points la doctrine de Guyot, Emmanuel Vidal, son collègue au sein de la Société d'économie politique, écrira ces quatre points :

« 1° La liberté individuelle, le droit de travailler doivent être assurés, maintenus, respectés.

2° La propriété est un droit de l'homme, l'exercice de ce droit étant une condition de son activité, de son indépendance et de sa dignité. La loi ne crée pas la propriété ; elle la garantit et en détermine les modes.

3° Le commerce doit être libre, l'action de la concurrence tendant à donner aux choses leur juste prix. D'ailleurs, la plupart des conflits sociaux ont pour cause la poursuite du monopole.

4° L'État doit aux individus la sécurité et le maintien du milieu libre. Il n'est ni l'animateur ni le dispensateur du travail. »⁴⁴

Telles étaient les lignes directrices de la belle philosophie économique que Guyot avait hérité de ses prédécesseurs, et qu'il tâcha toute sa vie, qui dura jusqu'en 1923, de défendre et de faire appliquer. « Il fut avant tout un économiste libéral, écrira aussi M. Colson, un autre de ses collaborateurs. Il professait et soutenait les idées des économistes classiques, avec une fermeté qui ne se relâchait jamais, avec une intransigeance dépassant parfois les enseignements des anciens maîtres. À une époque où le souci de la popularité et la prédominance croissante de l'appel au sentiment sur l'observation scientifique dans les questions sociales, poussent les hommes qui détiennent ou qui briguent les postes électifs à mettre de plus en plus la puissance publique au service des groupements d'intérêts privés, Yves Guyot n'a jamais cessé non seulement de lutter contre le socialisme, mais aussi de combattre énergiquement toute intervention de l'Etat dans les affaires qui, par leur nature, sont du ressort de l'initiative privée. »⁴⁵

B.M.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Discours d'Emmanuel Vidal à l'occasion des obsèques d'Yves Guyot, *Journal des économistes*, 87e année, 15 mars 1928, p.325

⁴⁵ Discours de M. Colson à l'occasion des obsèques d'Yves Guyot, *Journal des économistes*, 87e année, 15 mars 1928, p.325

La perspective française

Sully, un ministre entre Colbert et Quesnay

Après quelques absences, la rubrique « La perspective française » est de retour. Elle continuera à présenter de manière inédite la traduction ⁴⁶ d'un passage de *l'Austrian Perspective on the History of Economic Thought* de Murray Rothbard, accompagnée d'un commentaire critique. Aujourd'hui, il s'agira du passage du premier volume traitant d'un économiste et ministre célèbre : le duc de Sully.

Le premier *Colbertiste* : Le duc de Sully

Jean-Baptiste Colbert fut pour Louis XIV ce que, à la fin du XVII^{ème} siècle, Maximilien de Béthune, baron de Rosny, et duc de Sully (1560-1641) fut pour Henry IV. Le jeune Béthunois naquit sous la houlette d'un aristocrate Huguenot, le Baron de Rosny. Comme ce père gravitait autour de la cour d'Henri de Navarre, il fut naturellement amené à combattre durant les guerres de religions, au cours desquelles il fut blessé. Néanmoins, la caractéristique de Rosny fut qu'il exhorta Henri IV à se convertir au catholicisme pour sauver son trône, bien qu'il refusa lui-même d'en faire autant. En occupant le poste convoité de superintendant des finances, le rude et arrogant Rogny devint très vite le ministre favori d'Henri IV. En l'honneur de ces services, il fut érigé par ses maîtres duc de Sully.

Le point de vue même de Sully nous est fourni à partir de ses Mémoires (1638), écrits durant ses vieux jours. Ces mémoires font l'apologie éclatante de son propre mandat, malgré le fait que Sully avait été contraint de se retirer de la scène publique après la mort de son maître royal. Ainsi, dans ses mémoires, Sully clama que le régime imposé par son congénère bureaucrate, Laffemas, fut le plus cinglant auquel il n'eût jamais à faire face. Par conséquent, il nous fit part en long et en large de sa désapprobation face au fiasco de la soie de Laffemas. Le marché de la soie n'était pas encore mature dans l'environnement Français d'alors, nous mettait-il en garde, et par ailleurs celui-ci constituait un bien luxueux, et donc indécent.

Sully ne rejetait pas le mercantilisme pour autant. Il est par compte vrai que, sous prétexte de ne pas avoir voulu favorisé cette folie qu'est le commerce de

⁴⁶ Nous remercions vivement Nicolas Prin pour sa traduction.

biens luxueux, comme la soie, il aurait passé des lois interdisant directement les consommations de ce type de produits. Il se hâta donc de bannir directement l'exportation d'or et d'argent, garantissant par là des recettes à lui-même et à tous ceux qui dénonceraient les fraudeurs de cette loi.

Son propre point de vue biaisé, bien sûr, tel celui sur ce schéma de la soie, pourrait constituer une réécriture de l'histoire, qui le ferait ainsi paraître meilleur aux yeux des générations suivantes ; car après tout, ni Laffemas, ni le roi Henry n'étaient vivants pour contrôler l'authenticité de ses récits d'aventures. D'autres pourraient simplement le considérer comme un pur produit de la bureaucratie combattant avec ses congénères tsars économistes. Cet absolutiste dévoué et convaincu fit en effet beaucoup pour renforcer la centralisation des pouvoirs en France : le Duc de Sully était au moins autant protectionniste que son confrère Laffemas, malgré la revendication de certains historiens qui considèrent que Sully (et ses partisans monarques) eurent été des défenseurs du libre-échange.

L'unique point sur lequel Sully s'opposait au schéma protectionniste fut sa proposition de bannir l'importation du textile. Mais, en fait, la raison fondamentale de cet attachement à la ville de Lyon fut la montée en puissance du mouvement protestantisme dans le sud-est de la France, ce qui empêcha bien sûr toute mesure prohibitive contre le commerce local. Ainsi, durant sa carrière, Sully combattit ardemment pour maintenir le statut privilégié des Lyonnais.

Ces mots critiques, adressés à l'une des figures majeures de l'économie politique française avant les Physiocrates, méritent quelques commentaires liminaires. Pour énoncer très clairement l'objection que nous porterons, il nous a semblé que l'opprobre jeté sur le duc de Sully était, malgré le blâme que mérite son mercantilisme vindicatif, pour beaucoup injustifié.

Les critiques nourries qu'on vient de lire ne sont donc pas selon nous justifiées, et ce pour plusieurs raisons. D'abord, et avant tout, il faut se souvenir de l'état de la pensée économique au XVI^e siècle, et les nombreux préjugés dans laquelle elle se complaisait encore. Sully, bien entendu, ne s'en est pas extrait entièrement, mais comment le pouvait-il ? Beaucoup de questions aujourd'hui tranchées étaient encore insolubles, en raison notamment de l'absence de chiffres.

S'il ne possédait pas des chiffres qui lui permettent de juger sereinement sur certaines questions économiques comme les profits, les salaires ou l'industrie, il avait tout de même acquis une connaissance de première main de l'état de l'économie française dans les dernières années du XVI^e siècle. Sully voyagea en effet

longuement à travers les provinces, comme Gournay et Turgot le firent vers 1750, et il en tira des convictions audacieuses et parfois lumineuses. La misère matérielle des paysans, notamment, marqua son esprit. Auteur d'une étude sur Sully, Edmond Bonnal note que « nulle classe ne lui fut plus chère que celle des paysans. »⁴⁷

Puisque Rothbard ne le mentionne pas, il nous faut indiquer les mesures favorables que prit Sully. Il réforma l'impôt de la taille, puis l'impôt foncier, les rendant plus souples et plus modérés. En février 1601, le ministre autorisa la liberté du commerce des grains, qui était resté emprisonné dans les réglementations, et qui le sera ensuite pendant des décennies, jusqu'à une nouvelle libéralisation sous le ministère Turgot, en 1776.

À partir de 1597, Sully favorisa également la construction ou la rénovation des voies de communication, ce qui fut un vif stimulant pour le commerce intérieur de la France. Les grands efforts impulsés par le ministre rendirent navigables des rivières et fleuves qui permirent d'unir de nombreuses régions françaises. Les travaux permirent notamment de réunir le centre et l'ouest, et le centre et l'est. À partir de 1601, Sully lança des travaux de voirie portant sur les chemins et routes, ainsi que sur les ponts. En 1604, le ministre en fit même sa mission principale.

Cette stimulation ingénieuse du commerce intérieur est négligée par Rothbard, au profit du commerce international, sur lequel, en effet, les vues de notre ministre étaient moins justes. Sully était mercantiliste et il est inutile de le nier. Il est tout de même important de signaler qu'il avait parfaitement compris le rôle du commerce entre les nations, malgré son erreur initiale sur la nature de la richesse. Écoutons ses mots, fort clairs et précis sur la division internationale du travail et sur l'harmonie des intérêts par le commerce :

« Votre majesté doit mettre en considération qu'autant qu'il y a de divers climats, régions et contrées, autant semble-t-il que Dieu les ait voulu diversement faire abonder en certaines propriétés, commodités, denrées, matières, arts et métiers spéciaux et particuliers, afin que par le commerce et trafic des choses, dont les uns ont abondance et les autres disette, la fréquentation, conservation et société humaine soit entretenue entre les nations, tant éloignées puissent-elles être les unes des autres. »

Bonnal pardonne à son héros d'avoir mal compris la nature de la richesse, parce que le mercantilisme était une erreur de son temps. Il écrit : « C'est pour avoir été de son temps que notre grand économiste a commis les erreurs si regrettables qui le rendaient protectionniste à l'égard des métaux précieux considérés comme étant la seule richesse de la France. »⁴⁸

⁴⁷ Edmond Bonnal, *Sully économiste*, Paris, Guillaumin, 1872, p.15

⁴⁸ *Ibid.*, p.75

Sully fut un véritable modèle pour l'économie politique des Physiocrates. On peut certes croire que leur éloge de ce digne ministre tirait principalement sa raison d'un désir d'obtenir dans le passé des racines solides à un nouveau courant de pensée. En tout état de cause, chez les disciples de Quesnay, Sully était effectivement très apprécié. Mirabeau parlait du « plus grand homme d'État qui ait jamais paru »⁴⁹ et Quesnay lui-même en appelait à « la supériorité des vues de ce grand ministre ».⁵⁰ Sully avait été aussi beaucoup vanté par Boisguilbert.⁵¹ Cliquot-Blervache, économiste du milieu du XVIIIe siècle qu'on rattache rarement aux Physiocrates, écrivit un *Éloge de Sully*, preuve qu'il en était finalement assez proche.

Mais pourquoi donc vanter Sully ? Ces économistes libéraux français n'ont-ils pas vu ce que nous dit Rothbard ? Aux yeux des économistes du XVIIIe siècle, Sully était un ministre modèle pour avoir permis le début d'un véritable âge de prospérité. Sully, rappelons-le, libéralisa le commerce des grains et favorisa l'ouverture des régions françaises. Opposé à Colbert, Sully fut ainsi idéalisé.

A.L.

⁴⁹ *L'Ami des Hommes*, t.II, pp.50-51

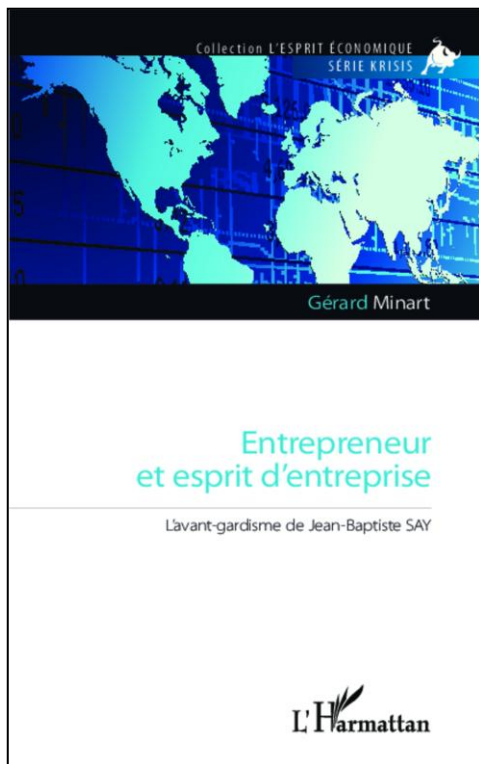
⁵⁰ *Encyclopédie*, article « Grains »

⁵¹ *Traité des grains*, II, 6, p.383

Pleine page

L'entrepreneur dans l'œuvre de J.-B. Say

Recension critique de Gérard Minart, *Entrepreneur et esprit d'entreprise. L'avant-gardisme de Jean-Baptiste Say*, L'Harmattan, décembre 2013, 178 pages, 18 euros



C'est animés d'un plein respect pour la mission que nous nous sommes fixés, et qui nous dicte les choix éditoriaux des articles qui, depuis huit mois maintenant, composent cette revue, que nous avons souhaité créer la présente rubrique. Celle-ci, intitulée « Pleine page », recensera en un format réduit une publication récente qui contribue, directement ou indirectement, à la connaissance de l'école française d'économie politique.

Le premier ouvrage qui nous a paru mériter d'être signalé aux lecteurs, nous vient d'un auteur respectable, M. Gérard Minart, qui avait déjà tiré beaucoup d'honneurs de plusieurs autres publications, et qui a eu la gentillesse de contribuer à cette revue. Son dernier livre s'intitule *Entrepreneur et esprit d'entreprise. L'avant-gardisme de Jean-Baptiste Say*, et a paru ce mois-ci.

Nous en fournirons ici la critique raisonnée, ou, pour ainsi dire le test : après avoir exposé les mérites et les démérites, le jugement sera conclu par un avis pour nos lecteurs.

Le premier des mérites de ce livre, et celui qui en rend la lecture urgente, quand bien même elle ne serait pas agréable, est son thème. Comme l'introduction du livre l'indique avec raison, la France et les Français sont connus pour ne pas aimer leurs entrepreneurs, et, pire, pour ne pas accorder à l'entrepreneuriat le respect et l'estime qu'il mérite. L'enjeu du livre est ainsi, en partant de ce double constat du désamour

de l'entrepreneuriat et de son impérieuse nécessité pour le redressement économique de la France, de mobiliser l'œuvre de Jean-Baptiste Say pour combattre le premier et signaler la seconde. Le choix de cet économiste français est ici parfaitement justifié. M. Minart connaît parfaitement quelques autres grands économistes, il l'a montré notamment dans sa biographie de Molinari ; mais nul autre économiste français que Jean-Baptiste Say n'a mieux compris, n'a mieux expliqué, on dirait même n'a mieux anticipé le rôle de l'entrepreneur.

Minart, et c'est là un deuxième grand mérite, prouve à nouveau avec ce livre ce qu'il avait déjà brillamment illustré dans sa biographie de Say, parue aux éditions Charles Coquelin : qu'il connaît parfaitement la vie et l'œuvre de cet économiste. Et en effet, cette œuvre y est parfaitement mobilisée. Ce n'est pas seulement des citations du fameux *Traité d'économie politique* qui émaillent les développements de l'auteur : nous sommes renvoyés également à des passages du *Cours*, de la *Correspondance*, et même de la souvent négligée *Olbie*. Sur ce point du fonds théorique de l'ouvrage, nous ne pouvons donc être que satisfaits, et saluer le travail de l'auteur.

Le troisième grand mérite n'est pas le moindre : c'est en tout cas celui auquel nous prêtons le plus d'attention, et duquel nous avons tiré le plus de satisfaction. Gérard Minart a su, et avec une certaine longueur et une vraie précision, retracer la contribution de la tradition française en économie politique à la compréhension du rôle de l'entrepreneur.

Minart retrace avec une grande habilité les intuitions lumineuses de Turgot et Cantillon, vis-à-vis de cette question de l'entrepreneuriat. D'abord Turgot qui, détaché de toute posture dogmatique, corrige les Physiocrates en faisant valoir le rôle fondamental de celui qui fait usage des capitaux — qu'ils soient ou non les siens — en tant qu'entrepreneur. Ensuite Cantillon, auteur de langue française, vivant à Paris mais d'origine irlandaise, qui anticipa l'école autrichienne sur différents points et notamment sur l'attention laissée au dynamisme entrepreneurial.

Non content d'avoir ainsi établi correctement le passé du traitement de cette importante notion de l'entrepreneuriat chez les économistes français, Minart prend également soin de faire une large mention des développements récents de l'école autrichienne d'économie, de Mises à Kirzner. Dans cette partie, qui s'étale sur un chapitre bien étoffé, on est surpris de la bonne maîtrise qu'a l'auteur du corpus autrichien. On aurait néanmoins aimé être renseigné davantage sur ce que les Autrichiens, Mises par exemple, ont conservé de Say, ou ont refusé de lui, afin de mieux positionner ce dernier vis-à-vis de la nébuleuse autrichienne.

Passons maintenant à la présentation des défauts, si l'on peut parler ainsi, de cet ouvrage. Avouons immédiatement qu'ils pèsent peu lourd eu égard aux qualités précédemment évoquées. Elles nous sont dictées par le devoir d'être juste et

impartial, et nous osons dire que l'auteur ne nous objectera pas de les avoir indiquées.

La première lacune importante qu'il nous semble nécessaire de notifier est d'ordre biographique. Ainsi que le livre le rappelle à de nombreuses reprises, Jean-Baptiste Say a exercé la fonction d'entrepreneur à plusieurs occasions au cours de son existence : à la fois dans le journalisme, à la *Décade*, puis dans l'industrie textile à Ouchy-les-Hesdin (Nord). N'aurait-il pas été une présentation riche en enseignement que de décrire avec quelque détail ces expériences entrepreneuriale, et surtout la seconde ? N'aurait-elle pas fourni un éclairage très utile pour mieux comprendre la pensée de Jean-Baptiste Say ? On notera cependant que l'auteur avait traité cela dans sa biographie de Say, parue aux éditions Charles Coquelin.

Le second défaut que nous avons relevé se rapproche du point précédent. Jean-Baptiste Say avait un frère qui a beaucoup contribué, en tant qu'économiste, à la connaissance de la fonction de l'entrepreneur, et surtout, en tant qu'entrepreneur lui-même, à la construction de l'une des plus belles histoires d'entreprise en France. Ce frère, il s'agit de Louis Say, fondateurs des Sucreries Say, à Nantes, et aujourd'hui Béghin-Say. Cette marque, Béghin-Say, est certainement aujourd'hui la principale raison pour laquelle les Français connaissent encore le nom Say. Elle aurait mérité d'être détaillée, d'autant plus que Jean-Baptiste Say avait la plus grande admiration pour les succès entrepreneuriaux de son frère cadet : il l'invita d'abord à écrire un livre sur le sujet pour aider les apprentis entrepreneurs français, puis envoya son propre fils, le futur économiste Horace Say, en apprentissage dans les sucreries nantaises.

Comme nous l'avons très tôt fait remarquer, ces défauts n'empêchent pas le livre d'être habilement construit et le thème d'être correctement traité. Nous recommandons donc chaleureusement cet ouvrage, qui apporte une perspective théorique sur entrepreneuriat, qui ne cesse d'être l'élément primordial d'une éventuelle reprise économique dans notre pays.⁵²

R.D.

⁵² Cf. Thomas Harbor, « L'entrepreneur fer de lance de la reprise en Europe » <http://www.institutcoppet.org/2014/01/15/lentrepreneur-fer-de-lance-de-la-reprise-en-europe/>

Actualités

Liberté d'expression — Les succès de l'austérité — Economic Freedom 2014 – Un tournant social-libéral ?

De nombreuses informations, certaines importantes, certaines futiles, ont émaillé l'actualité depuis le dernier numéro. Nous avons voulu ici présenter quatre sujets. Le premier, sous forme d'une question, suite à l'affaire Dieudonné : a-t-on le droit de tout dire ? Le second, peu relayé par les médias, concerne l'amélioration économique des pays comme l'Espagne, le Portugal et l'Irlande, après plusieurs années d'une « austérité » qui devait les tuer. Le troisième, c'est la parution, il y a quelques jours, du classement 2014 de la *Heritage Foundation*, qui classe chaque année les pays du monde en fonction de la liberté économique qu'ils accordent à leurs populations. Enfin, en quatrième sujet, nous avons choisi de nous demander si ces dernières semaines, nous avons véritablement assisté à un « tournant social-libéral » en France.

Liberté d'expression : a-t-on le droit de tout dire ?

Il y a exactement deux ans, le 11 Janvier 2011, s'ouvrait à Paris le procès d'Eric Zemmour, poursuivi par SOS Racisme, le MRAP, la Licra et l'UEJF, pour les propos qu'il avait tenus, rappelant que la proportion de délinquants est plus forte parmi les populations immigrées. Aujourd'hui, c'est le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, qui annonce sa volonté de faire interdire les spectacles de Dieudonné au motif qu'il tiendrait des propos antisémites. A-t-on le droit de tout dire ? Peut-on laisser les gens passer leur temps à s'insulter, à nier les chambres à gaz, etc. ? Ne faut-il pas qu'une autorité rétablisse l'ordre ?

Une réponse conventionnelle à cette question sera de dire : on a le droit de dire tout ce qui n'est pas interdit par la loi. C'est donc à la loi de définir ce qu'on a le droit de dire ou pas. Ainsi en France par exemple, la censure est légale à l'encontre des propos choquants, blessants pour telle ou telle communauté, des injures, de la diffamation, de l'incitation à la haine, à l'homophobie etc.

Beaucoup se réjouissent que Dieudonné soit censuré. Ils pensent que c'est un bouffon vulgaire et dangereux, qu'il ne fait pas rire, qu'il n'est pas un véritable

humoriste mais un agitateur politique. Ils pensent que c'est un antisémite, un communautariste, un antilibéral etc. Admettons... et alors ?

Le libéralisme est une philosophie politique qui détermine quand l'usage de la contrainte juridique est justifiée ou pas. La prémisse fondamentale de cette philosophie est le principe de non-agression : il n'est pas légitime de se livrer à une agression contre des non-agresseurs. Le terme agression est entendu ici au sens fort d'un usage de la violence physique (et non verbale) contre la personne ou les biens, telle que celle qui s'exerce dans le meurtre, le viol, le vol ou le kidnapping. Aucune parole, aucun discours ni aucune insulte ne peut être assimilé à une agression physique. Les idées ne tuent pas, même si elles sont stupides, méchantes, haineuses ou vulgaires.

John Stuart Mill a bien analysé l'erreur du moralisme en politique. Le moralisme en politique, c'est la confusion du moral et du légal. Ainsi la violence verbale est moralement condamnable mais pas pénalement. Il est, en effet, impossible de déterminer par la loi si tel ou tel propos constitue une violence verbale. Il ne faut pas confondre ce qui est condamnable moralement (les vices) avec ce qui est condamnable juridiquement (les crimes, comme les agressions contre les personnes ou leurs biens). Or, le moralisme ouvre nécessairement la voie au gouvernement des pensées, à l'interdiction du débat et à des demandes infinies de pénalisation.

John Stuart Mill a défendu cette idée dans un livre célèbre, *De la liberté* (1854). Selon lui, le seul motif pour lequel une communauté civilisée peut légitimement « user de la force contre un de ses membres, contre sa volonté, est d'empêcher que du mal soit fait à autrui ». Le rôle du pouvoir est d'empêcher l'agression physique. Ainsi, dit-il, « Il convient de se tourner un instant vers ceux qui disent qu'on peut permettre d'exprimer librement toute opinion, pourvu qu'on le fasse avec mesure, et qu'on ne dépasse pas les bornes de la discussion loyale. On pourrait en dire long sur l'impossibilité de fixer avec certitude ces bornes supposées ; car si le critère est le degré d'offense éprouvé par ceux dont les opinions sont attaquées, l'expérience me paraît démontrer que l'offense existe dès que l'attaque est éloquente et puissante : ils accuseront donc de manquer de modération tout adversaire qui les mettra dans l'embarras. »

La liberté d'expression est donc une liberté négative. Elle consiste à ne pas empêcher quiconque, de façon coercitive, d'exprimer des idées et des opinions, y compris les opinions jugées immorales ou fausses. Cette tolérance n'est pas synonyme de relativisme, qui consisterait à mettre toutes les opinions sur le même plan. Elle ouvre au contraire au débat, au droit de réponse, à l'argumentaire et à la persuasion. Mill écrit : « Les seules mesures que la société est justifiée à prendre pour exprimer sa répulsion ou sa désapprobation pour un tel comportement sont les conseils, l'instruction, la persuasion, et la cessation de la fréquentation de l'individu par ceux qui l'estimeraient nécessaire pour leur propre bien. »

On peut tout dire dans la limite du respect des contrats et de la propriété privée. Pour un libéral cohérent, la liberté d'expression doit être totale et sans autre restriction que le respect du droit de propriété d'autrui. Cela signifie par exemple que j'ai le droit d'empêcher un homme de coller une affiche sur le mur de ma maison. De même, un éditeur ou un groupe de presse est maître de ses choix éditoriaux et de ses publications. Un chef d'entreprise ou un directeur d'école est maître du règlement intérieur de son établissement. Quand on y entre, on accepte ce règlement, sous peine de sanctions. Même chose sur un blog ou un site internet. Chacun peut édicter un règlement en vertu duquel il s'engage à censurer tel ou tel propos jugé déplacé. Autrement dit, dans une société libre, on a le droit de tout dire dans la limite des engagements contractuels que l'on a pris et du respect du droit de propriété.

Dans la sphère publique, la situation n'est plus du tout la même. En effet, l'espace public appartient à tous, personne ne peut s'en arroger le monopole. L'autorité publique dispose du monopole de la violence mais son rôle est justement de réprimer la violence faite aux personnes et à leurs biens, pas d'initier elle-même la violence. Il existe un moyen simple pour la société civile de combattre les comportements et les idées fausses, y compris les insultes : l'ostracisme et le boycott. C'est la seule méthode spontanément et naturellement efficace, qui protège la libre volonté des individus. Mais vouloir établir la tolérance universelle d'une manière coercitive en criminalisant la pensée et en forçant le citoyen à adopter une vérité d'État est aberrant.

La conclusion est donc simple : nul ne devrait être inquiété par la justice pour des propos privés ou publics qui, même s'ils font offense à tel ou tel, ne tuent pas et ne portent pas atteinte à la sécurité des personnes ou des biens. Il faut donc abolir toute forme de délit d'opinion, toute tentative de légiférer sur le passé, sur l'histoire ou sur la mémoire.

D.T.

PIGS *no more* : les succès de l'austérité

Le redressement économique par la réduction des déficits et le recentrage de l'État sur des missions moins nombreuses est l'objet, en France, de critiques acerbes, critiques assez peu justifiées en théorie ; elles sont désormais mises à mal par la pratique. Les pays européens ayant réalisé de tels efforts semblent désormais, en effet, être tirés d'affaire.

C'est le cas de l'Irlande, qui a réussi mardi 7 janvier une émission obligataire très observée par les investisseurs. Le pays est parvenu à lever 3,75 milliards d'euros à 10 ans, à un taux de 3,543%, bien éloigné du plafond des 6% qu'ont atteint les PIGS par le passé. L'Espagne suit aussi le mouvement. Le chômage y est en nette baisse, et le gouvernement a récemment levé 5,28 milliard, à des taux historique-

ment bas. Le 10 ans espagnol a par exemple atteint 3,77%, son plus faible niveau depuis 3 ans et demi. Le Portugal est également parvenu à lever les 3,25 milliards qu'il entendait obtenir. Le taux d'intérêt est en baisse, à 4,75%. Quant à l'Italie, elle est elle aussi parvenue à lever des capitaux à un taux réduit. Le *spread* du 10 ans italien par rapport au *Bund*, le 10 ans allemand, est passé à 197 points de base, un niveau notoirement faible comparé aux évolutions récentes.

À l'inverse, la France inquiète de plus en plus. Incapable de se réformer, et alourdissant constamment sa fiscalité déjà oppressante, elle a vu son taux d'emprunt à 10 ans progresser et atteindre 2,56%.

G.S.

Ceux qui aiment la liberté économique, et ceux qui ne l'aiment pas

Au milieu du mois de janvier, la *Heritage Foundation* a fait paraître comme chaque année son classement des pays du monde selon le niveau de liberté économique dont les habitants jouissent. Le classement s'intéresse autant aux contraintes réglementaires qu'à la corruption, au respect des droits de propriété et des contrats, qu'à la souplesse du marché du travail.

Sans grande surprise, le classement continue d'être dominé par les mêmes pays. Hong Kong, Singapour, l'Australie, la Suisse et la Nouvelle-Zélande occupent les cinq premières places. Ces pays sont considérés comme respectant grandement la liberté économique. Est-ce étonnant de remarquer, d'ailleurs, qu'il s'agit là de quelques uns des pays les plus prospères au monde ?

Poursuivant une tendance qui s'inscrit désormais dans la durée, les Etats-Unis ont continué leur chute, et sortent pour la première fois du Top 10. Les auteurs du classement font remarquer la tendance lourde à l'endettement, à l'étouffement réglementaire de l'économie, et à la taxation grandissante.

Le score de la France, assez peu brillant, est de nature à nous alerter. Après une piètre 63^e place en 2013, notre pays est relégué à la 70^e place, due à l'incapacité à réformer le marché du travail et à l'empilement désordonné de nouvelles normes et de nouvelles bureaucraties venant freiner la création de richesse.

M.L.

Hollande : un tournant social-libéral qui n'en est pas un

C'est, semble-t-il, l'expression à la mode chez les commentateurs politiques de la presse française : le président François Hollande aurait pris un virage « social-libéral ».

Il faut dire d'abord que l'idée de trouver les deux termes accolés est déjà quelque peu étonnante. Si par *social* ces commentateurs font référence au socialisme, alors sans doute l'emploient-ils pour illustrer un accroissement du pouvoir de l'Etat, du nombre de réglementations concernant le marché du travail, ou de la fiscalité touchant les plus aisés. Mais si par *social* ils entendent toutes ces choses, qu'entendent-ils dont par *libéral*, si ce n'est précisément l'inverse ? Alors, de deux choses l'une, ou le président Hollande se comporte en *socialiste*, augmentant la fiscalité, imposant sans cesse de nouvelles normes, et faisant intervenir l'Etat à de très nombreuses occasions, ou il se comporte en *libéral*, abaissant la fiscalité, déréglementant massivement, et privatisant à l'occasion, pour renvoyer l'Etat à la gestion des missions première de la puissance publique.

Or il s'avère que dans le cas présent, la balance penche distinctement en faveur du socialisme, et contre le libéralisme. M. Hollande ne se comporte en aucun cas en « social-libéral » ou en « néolibéral », et il est fort à douter que cela change.

Si la presse française souhaite connaître ce qu'est ou ce que peut être un tournant libéral ou un chef d'Etat libéral, qu'elle tourne ses regards vers les livres d'histoire, qui racontent que Margaret Thatcher, ou Ronald Reagan, ou d'autres en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Estonie et ailleurs, ont effectivement pris des réformes de désétatisation de l'économie, pour permettre à leurs peuples de jouir d'une plus grande liberté économique, et donc d'une plus grande indépendance et autonomie vis-à-vis de leurs propres vies.

Un regard furtif vers l'un de ces exemples fera très vite sentir ce qu'il y a de ridicule, pour ne pas dire de profondément malhonnête, dans cette appellation de « social-libéral » qui est donnée unanimement à la politique économique du socialiste profondément antilibéral qu'est notre président.

A.L.

Lecture : Benjamin Constant *« La souveraineté populaire »*

La souveraineté n'existe que d'une manière limitée et relative. Au point où commencent l'indépendance et l'existence individuelle, s'arrête la juridiction de cette souveraineté. Si la société franchit cette ligne, elle se rend aussi coupable que le despote qui n'a pour titre que le glaive exterminateur ; la société ne peut excéder sa compétence sans être usurpatrice, la majorité, sans être factieuse. L'assentiment de la majorité ne suffit nullement dans tous les cas, pour légitimer ses actes : il en existe que rien ne peut sanctionner ; lorsqu'une autorité quelconque commet des actes pareils, il importe peu de quelle source elle se dit émanée, il importe peu qu'elle se nomme individu ou nation ; elle serait la nation entière, moins le citoyen qu'elle opprime, qu'elle n'en serait pas plus légitime.

Rousseau a méconnu cette vérité, et son erreur a fait de son contrat social, si souvent invoqué en faveur de la liberté, le plus terrible auxiliaire de tous les genres de despotisme. Il définit le contrat passé entre la société et ses membres, l'aliénation complète de chaque individu avec tous ses droits et sans réserve à la communauté. Pour nous rassurer sur les suites de cet abandon si absolu de toutes les parties de notre existence au profit d'un être abstrait, il nous dit que le souverain, c'est-à-dire le corps social, ne peut nuire ni à l'ensemble de ses membres, ni à chacun d'eux en particulier ; que chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous, et que nul n'a intérêt de la rendre onéreuse aux autres ; que chacun se donnant à tous, ne se donne à personne ; que chacun acquiert sur tous les associés les mêmes droits qu'il leur cède, et gagne l'équivalent de tout ce qu'il perd avec plus de force pour conserver ce qu'il a.

Mais il oublie que tous ces attributs préservateurs qu'il confère à l'être abstrait qu'il nomme le souverain, résultent de ce que cet être se compose de tous les individus sans exception. Or, aussitôt que le souverain doit faire usage de la force qu'il possède, c'est-à-dire, aussitôt qu'il faut procéder à une organisation pratique de l'autorité, comme le souverain ne peut l'exercer par lui-même, il la délègue, et tous ces attributs disparaissent. L'action qui se fait au nom de tous étant nécessairement de gré ou de force à la disposition d'un seul ou de quelques-uns, il arrive qu'en se donnant à tous, il n'est pas vrai qu'on ne se donne à personne ; on se donne au contraire à ceux qui agissent au nom de tous. De là suit, qu'en se donnant tout entier, l'on n'entre pas dans une condition égale pour tous, puisque quelques-uns

profitent exclusivement du sacrifice du reste ; il n'est pas vrai que nul n'ait intérêt de rendre la condition onéreuse aux autres, puisqu' il existe des associés qui sont hors de la condition commune.

Le peuple, dit Rousseau, est souverain sous un rapport, et sujet sous un autre : mais dans la pratique, ces deux rapports se confondent. Il est facile à l'autorité d'opprimer le peuple comme sujet, pour le forcer à manifester comme souverain la volonté qu'elle lui prescrit. Aucune organisation politique ne peut écarter ce danger. [...]

Il est des objets sur lesquels le législateur n'a pas le droit de faire une loi, ou en d'autres termes, que la souveraineté est limitée, et qu'il y a des volontés que ni le peuple, ni ses délégués, n'ont le droit d'avoir. C'est là ce qu'il faut déclarer, c'est la vérité importante, le principe éternel qu'il faut établir. Aucune autorité sur la terre n'est illimitée, ni celle du peuple, ni celle des hommes qui se disent ses représentants, ni celle des rois, à quelque titre qu'ils règnent, ni celle de la loi, qui, n'étant que l'expression de la volonté du peuple ou du prince, suivant la forme du gouvernement, doit être circonscrite dans les mêmes bornes que l'autorité dont elle émane.

Les citoyens possèdent des droits individuels indépendants de toute autorité sociale ou politique, et toute autorité qui viole ces droits devient illégitime. Les droits des citoyens sont la liberté individuelle, la liberté religieuse, la liberté d'opinion, dans laquelle est comprise sa publicité, la jouissance de la propriété, la garantie contre tout arbitraire. Aucune autorité ne peut porter atteinte à ces droits, sans déchirer son propre titre. La souveraineté du peuple n'étant pas illimitée, et sa volonté ne suffisant point pour légitimer tout ce qu'il veut, l'autorité de la loi qui n'est autre chose que l'expression vraie ou supposée de cette volonté, n'est pas non plus sans bornes. Nous devons au repos public beaucoup de sacrifices ; nous nous rendrions coupables aux yeux de la morale, si, par un attachement trop inflexible à nos droits, nous résistions à toutes les lois qui nous sembleraient leur porter atteinte ; mais aucun devoir ne nous lie envers ces lois prétendues, dont l'influence corruptrice menace les plus nobles parties de notre existence, envers ces lois, qui, non-seulement restreignent nos libertés légitimes, mais nous commandent des actions contraires à ces principes éternels de justice et de pitié que l'homme ne peut cesser d'observer sans dégrader et démentir sa nature.

Résumons maintenant les conséquences de nos principes. La souveraineté du peuple n'est pas illimitée ; elle est circonscrite dans les bornes que lui tracent la justice et les droits des individus. La volonté de tout un peuple ne peut rendre juste ce qui est injuste.

D'autre part, elle observe et étudie l'action des abus, des injustices, des erreurs, des préjugés, qui entravent l'action fécondante et réparatrice du travail et de

l'épargne, provoque l'amélioration des mœurs, pour éclairer et préparer les réformes rationnelles dans le corps social.

Extrait du premier chapitre de Benjamin Constant,
Principes de politique, édition Guillaumin, 1872

Dans le prochain numéro

1776 : l'année du libéralisme

Réguler par la liberté : la réforme des banques selon Courcelle-Seneuil

Dupont de Nemours et Thomas Jefferson sur l'éducation nationale

La Chine, modèle des économistes français

Mirabeau et la première classe d'économie de l'histoire

« Perspective française » : M. Rothbard sur Vauban

Recension critique de Pascal Salin – L'arbitraire fiscal

Lecture : Jean-Baptiste Say

Actualités

Laissons Faire ~ Institut Coppet ~ Jan. 2014